

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE - RENDU
DE SEANCE**


os colis
7j/7
24h/24

city

[séance plénière du 25/01/2013]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 22 mars 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Arlette Auduc, Mme Élisabeth Borne (*représentée*), Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, Mme Frédérique Lahaye (*représentée*), M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, M. Claude Mignot, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Bortolussi, Mme Solenn Guevel, Mme Françoise Hamon, M. Olivier de Monicault, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, Mme Karen Taïeb.

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

46bis-52, rue du Louvre, 43-43ter, rue Étienne Marcel et 57-65, Jean-Jacques Rousseau (01^{er} arr.) - la Poste..... 4

PERMIS DE DÉMOLIR

35, rue Dauphine et 11, rue Christine (06^e arr.)14
137, rue du Faubourg Saint-Honoré et 20, rue d'Artois (08^e arr.)17
75-79, rue de Reuilly (12^e arr.)20
11, place Adolphe Chérioux (15^e arr.)23
20-20bis, rue Cortambert (16^e arr.)26
22bis-24, rue Belgrand (20^e arr.)29
107-109, rue Orfila et 69, rue Pelleport (20^e arr.)33

SUIVI DE VŒU

15, rue de Lubeck (16^e arr.)35

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

15, rue Mademoiselle (15^e arr.)37
1, rue Alfred Bruneau (16^e arr.)37
1, villa de l'Ermitage et 16, rue de l'Ermitage (20^e arr.)37

[46^{bis}-52, rue du Louvre, 43-43^{ter}, rue Étienne Marcel et 57-65, Jean-Jacques Rousseau (01^{er} arr.)]

FAISABILITÉ

Reconversion de la Poste centrale du Louvre

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Hôtel des Postes construit à partir de 1880 sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Ferme générale des postes par l'architecte Jules Guadet. Sa construction s'étendit sur six ans. La façade principale est encadrée de deux avant-corps en légère saillie. Sur un soubassement de quatre marches, elle s'ouvre au rez-de-chaussée par neuf arcades bombées qui forment un portique à l'apertu donnant accès aux bureaux. »

PRÉSENTATION

Projet phare des débuts de la Troisième République, l'hôtel des Postes du Louvre s'inscrit dans une nouvelle typologie d'établissements postaux, télégraphiques et téléphoniques dont se dotent les capitales européennes à la

fin du XIX^e siècle.

On peut dégager trois grandes périodes dans l'histoire administrative, architecturale et urbaine de l'édifice.

La première période (1878-1888) couvre la longue genèse du projet, dans un contexte administratif marqué par la création d'un ministère des Postes et Télégraphes en février 1879.

Installé dans un hôtel particulier rue Jean-Jacques Rousseau depuis 1757 et devenu inadapté au fil des ans, le transfert de l'hôtel des Postes est envisagé sous le Second Empire. Il se fera en liaison avec l'opération d'urbanisme prolongeant la rue du Louvre et la rue aux Ours, nécessaires à la bonne circulation. La Commission des bâtiments civils et palais nationaux charge Julien Guadet (1834-1908) d'une première étude qui distingue « une partie publique

très fréquentée et une véritable usine de réception et d'expédition ». L'ensemble est réparti sur trois étages avec de nombreuses circulations verticales. Le bâtiment sur la rue du Louvre abrite les espaces publics et les bureaux. À l'arrière, l'usine, comme la dénomme Guadet, est constituée d'une structure métallique autour d'une cour intérieure couverte.

Le Conseil général des Bâtiments civils approuve le projet en octobre 1878, mais demande une façade plus monumentale sur la rue du Louvre.

Un nouveau projet, profondément remanié suite à l'agrandissement du terrain et à un voyage d'étude qui l'amène à visiter plusieurs hôtels des postes à l'étranger, est présenté en novembre 1879. Suite à l'adjonction de nouveaux services, Guadet propose deux nouveaux projets en juillet 1880, dont le projet B est approuvé définitivement. La partie arrière s'organise autour d'une cour centrale ouverte tandis que deux cours anglaises se situent à l'arrière des façades sur la rue du Louvre. L'ossature métallique est indépendante de la maçonnerie. Le dessin des colonnes fait l'objet d'études par l'architecte.

L'ensemble des façades cherche un parti monumental

dans l'utilisation de la pierre. La façade principale, rue du Louvre, est composée d'un corps en retrait comprenant un portique d'abri (boîtes aux lettres et guichets), encadré de deux pavillons aux angles des rues.

Le bâtiment est mis en service en juillet 1888, suite à des déboires avec les monte-charge.

Une deuxième période (1890-1935)

La concentration des services des postes et télécommunications dans le 1^{er} arrondissement se concrétise avec la mise en service du central Gutenberg en 1893, construit sur un résidu de terrain restant après démolition de l'ancien hôtel des postes. L'immeuble est reconstruit en 1910, après un incendie, par Charles Giroud.

Les deux services partagent la cour Gutenberg, devenue voie privée, qui sert de desserte pour l'hôtel des Postes. Une « salle des monteuses » est construite côté rue Jean-Jacques Rousseau qui constitue un programme d'extension du central téléphonique.

Pour répondre à l'accroissement de l'activité, des services sont relogés à l'extérieur pour dégager des surfaces, sans réaliser de travaux importants. Ainsi les chèques postaux



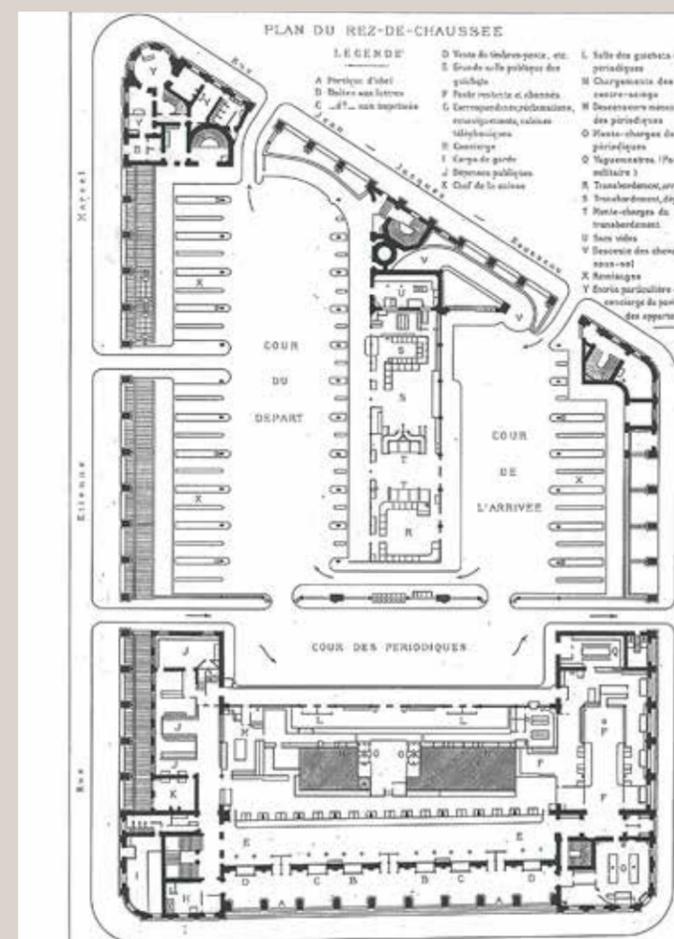
PLU.



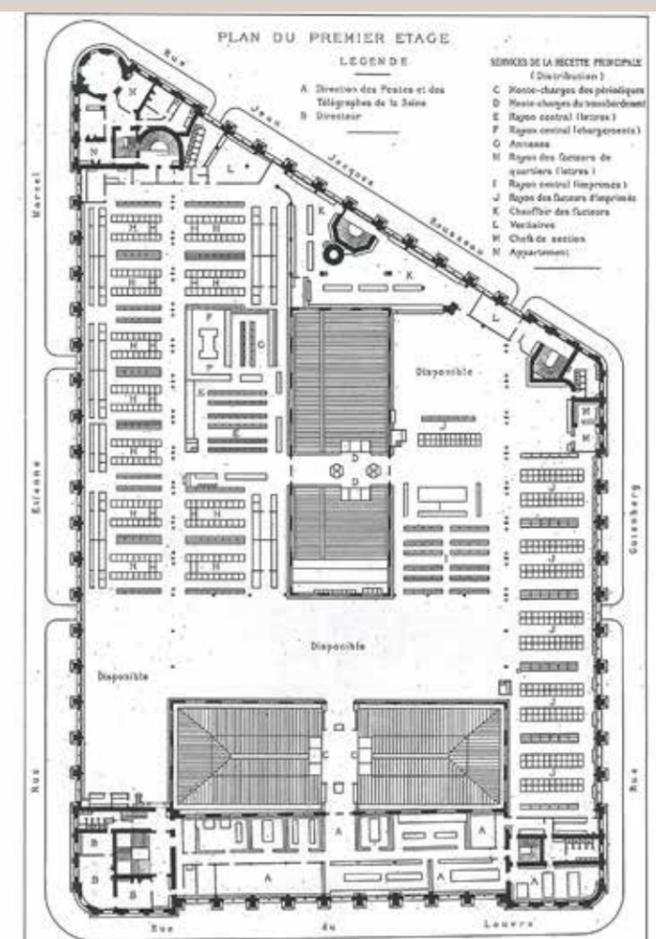
Plan des hauteurs bâties.



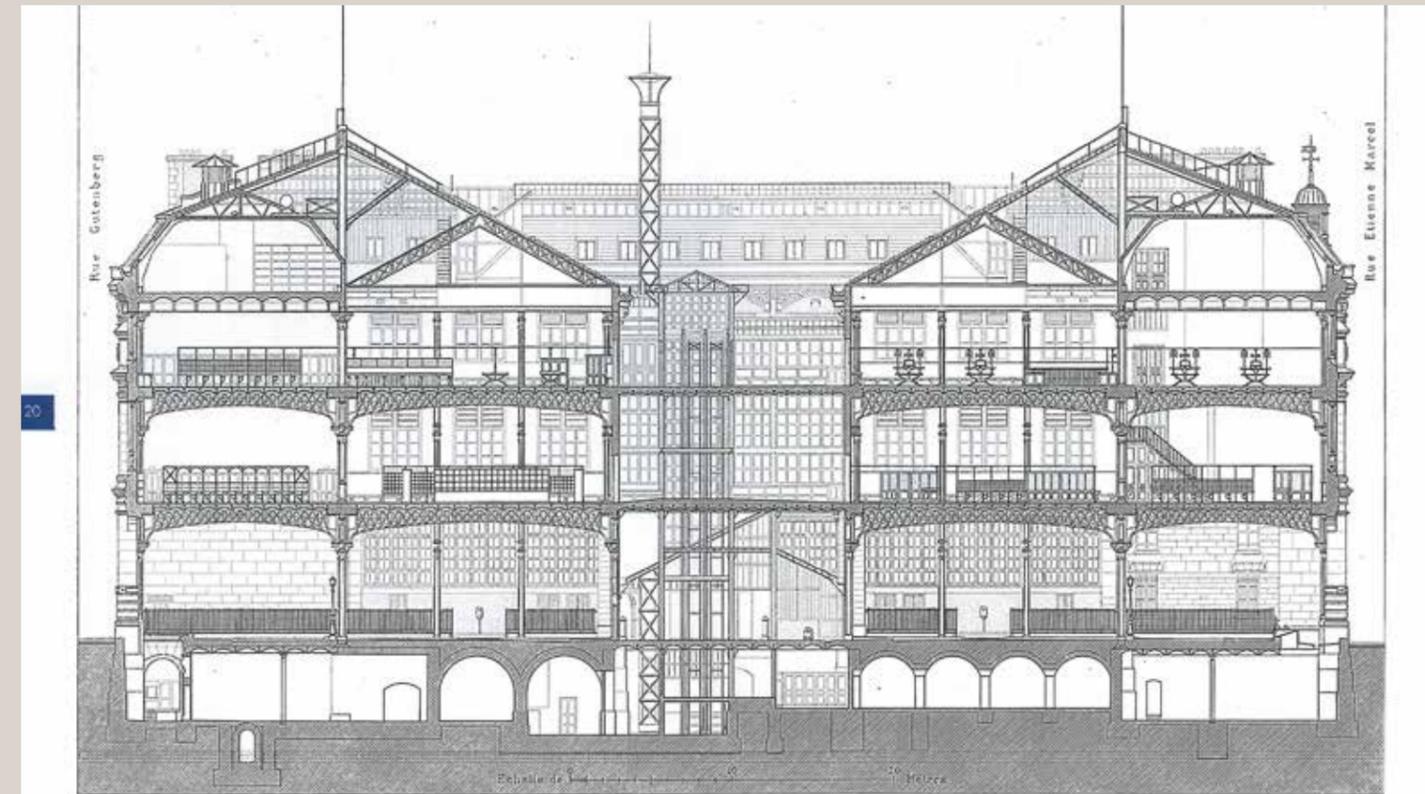
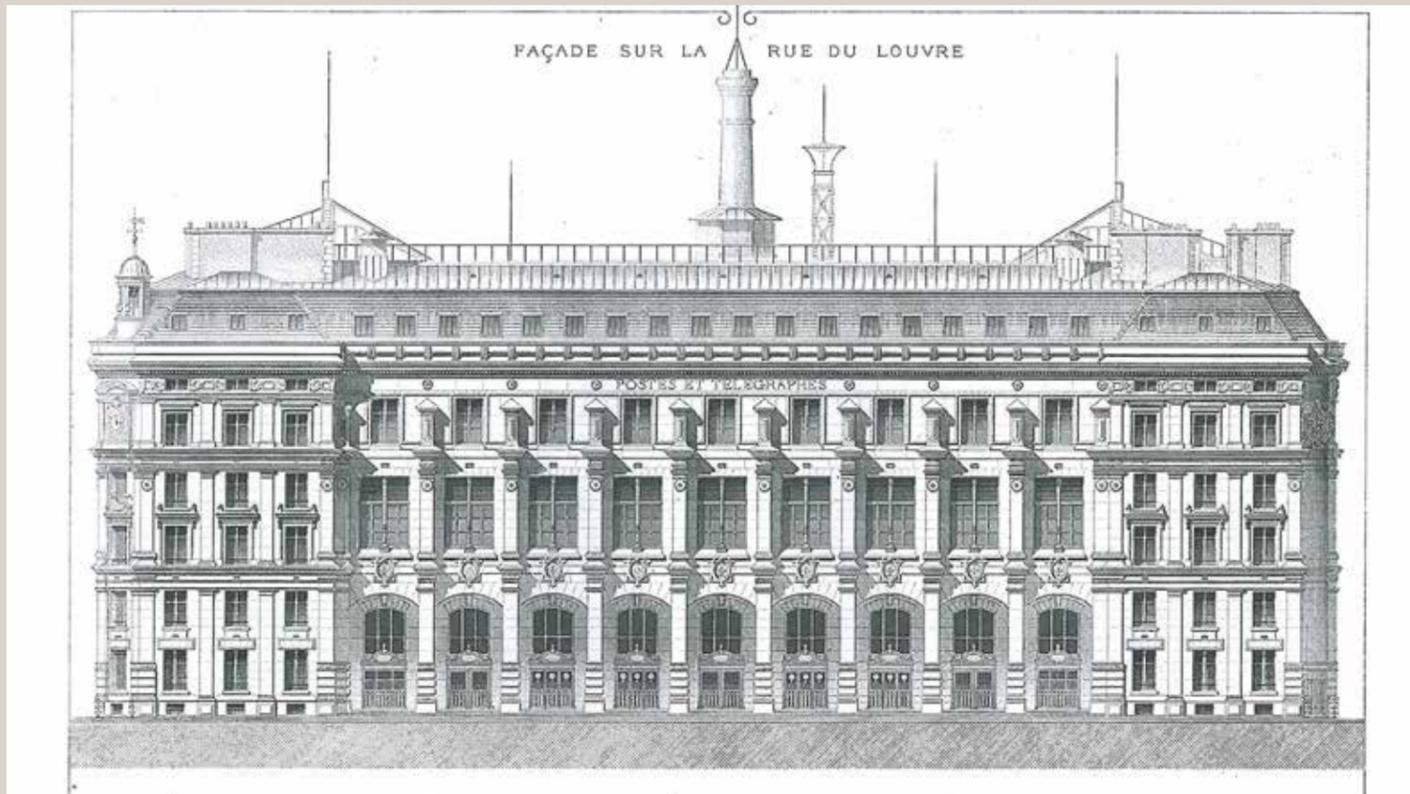
Hôtel des Postes vu de l'angle des rues Étienne Marcel et Jean-Jacques Rousseau, vers 1888 (Institut Français d'Architecture).



Plan du rez-de-chaussée en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).



Plan du 1^{er} étage en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).



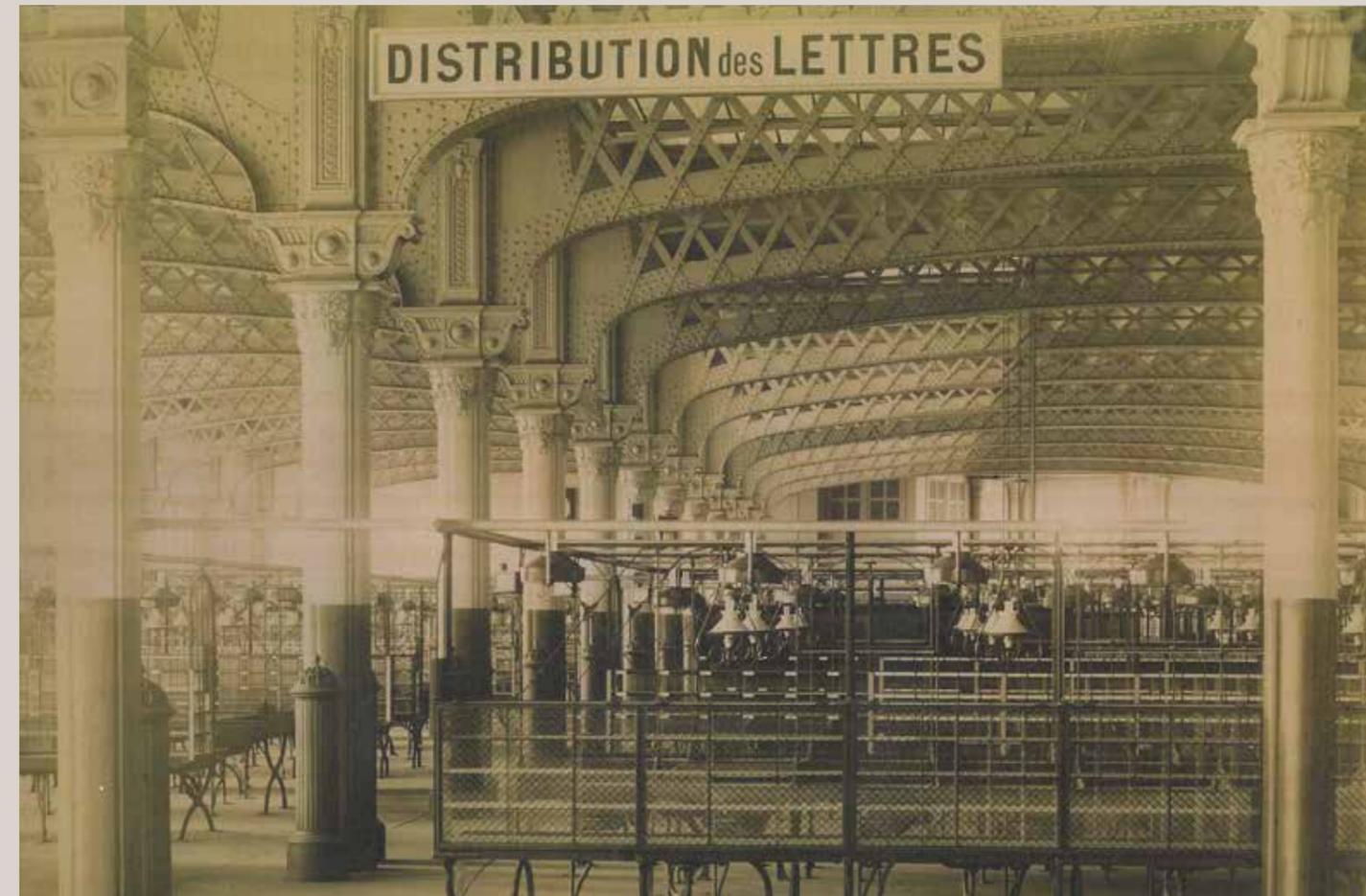
Façade sur la rue du Louvre en 1886 (publiée dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).

Ci-dessus : coupe transversale en 1886 (publié dans *Encyclopédie d'architecture*, n° 12, juin 1887).
 Ci-dessous : vue intérieure du grand hall où s'opérait le tri pour la première distribution du courrier, vers 1888 (Institut Français d'Architecture).



Ci-contre : vue de l'hôtel des Postes rue du Louvre (cliché Lansiaux, 27 octobre 1917).

Ci-dessous : entrée principale de l'hôtel des Postes montrant le portique rue du Louvre, fin XIX^e, début du XX^e siècles (coll. du Musée de la Poste).



occupent, à partir de 1922, les 2^e et 3^e étages avant de déménager en 1935 dans un immeuble du 15^e arrondissement (rue d'Alleray).

Pour récupérer de la surface, la rentabilisation des « vides » s'opère au 2^e étage avec la disparition des trémies des puits de lumière. On évoque aussi dès 1932 la création d'un entresol au rez-de-chaussée, compte tenu de la hauteur disponible (7,60 m). Quelques pièces du rez-de-chaussée sont entresolées, mais sur des surfaces réduites (poste restante pour accueillir une vingtaine de cabines téléphoniques puis pavillon d'angle Louvre-Étienne Marcel).

Une troisième période (1944-1980)

Un vaste programme de rénovation est lancé en 1960, sous la direction de Joseph Bukiet architecte des PTT en charge de l'édifice depuis 1938. Une partie du rez-de-chaussée de l'usine a été entresolée après-guerre, entraînant la fermeture de six arcades sur la rue Étienne Marcel et quatre rue Gutenberg. Puis l'entresollement est généralisé en 1962-1964, avec construction d'une rampe d'accès passage Gutenberg. Il est suivi du réaménagement du hall public dans le goût de l'époque (décorateur Raphaël), rue du Louvre, achevé en 1965 (création d'un entresol au-des-

sus des guichets accessible par un escalier central, remplacement des tambours d'accès et réfection du décor intérieur avec placage de marbre). Car dans le même temps, la Poste poursuit la modernisation de son parc immobilier à Paris avec la construction d'un nouveau centre de chèques postaux boulevard de Vaugirard (architecte Arretche) et le nouveau centre Maine-Montparnasse de tri postal (architecte Bukiet) et elle souhaite moderniser l'image de sa poste centrale.

La cour du transbordement est remaniée en 1968 sur toute sa hauteur pour la mécanisation de la manutention (14 glissières, 1 élévateur et 2 nouveaux monte-charge, nouvelle verrière en plexiglas). La cheminée qui traversait l'édifice dans toute sa hauteur est démolie.

La destruction d'une partie du 3^e étage par un incendie en février 1975, qui n'affecte que 1/40^e de la surface totale du bâtiment, prélude à une nouvelle campagne de transformation et de réaménagement de l'édifice. La charpente métallique du 3^e étage est démolie et remplacée par une nouvelle charpente qui permet de créer un véritable étage, couvert en terrasse. Le bâtiment trouve son extension maximale. Après cette date, les transformations

s'opèrent principalement par déménagement ou transfert de services (suppression du service pneumatique en 1984).

Nous entrons dans une **quatrième période**, celle de la dématérialisation rapide du courrier et des opérations financières. Le centre de tri a été installé en banlieue, seule la distribution des lettres et des colis (en croissance) étant maintenue sur place (4 premiers arrondissements). Cependant, le bâtiment reste le bureau de poste le plus emblématique du groupe La Poste et l'accueil du public, ouvert 24 h /24, est lui aussi maintenu. Ce recentrement de l'activité libère les 2/3 des surfaces du bâtiment, ce qui amène la Poste à envisager sa reconversion à partir de 2007. La Poste confie alors une mission d'étude de faisabilité architecturale à Jean-Patrick Fortin, architecte et urbaniste, et commande une étude historique du bâtiment à Guy Lambert. À la suite de la consultation de cinq cabinets d'architectes, le projet de Dominique Perrault est retenu.

Si l'on en croit Guadet lui-même, « un hôtel des postes est un outil, rien qu'un outil. Les besoins industriels de la Poste varient constamment, non seulement l'importance

totale de l'outil varie, mais encore la proportion de ses parties. [...] Et cet outil, quel qu'il soit, ne fera qu'un temps, et un temps assez court. Il durera tant qu'il correspondra aux besoins industriels à satisfaire. [...] Un hôtel des postes, si important qu'il soit, est par définition un édifice provisoire, en tout cas transformable. » (Guadet, « Les hôtels des Postes et Télégraphes », *La Construction moderne*, n° 10, 10 mars 1888.)

Il s'agit bien d'une transformation qui est envisagée, à commencer par la place de l'immeuble dans le tissu urbain. Conçu au départ comme un monument, fermé sur la ville, le projet prévoit l'ouverture de l'îlot et sa traversée selon des axes nord/sud et est/ouest avec, à l'intersection, la création d'une place à ciel ouvert. À l'exception de la Poste proprement dite, sur la rue du Louvre, l'essentiel du bâtiment change de vocation avec l'aménagement de logements (existants dans le bâtiment d'angle Étienne-Marcel/J-J. Rousseau), de commerces (RDC et ERDC), de bureaux (R+1 et ER+1) et d'un hôtel (R+3 avec réception passage Gutenberg au RDC), avec aussi l'implantation d'un commissariat (RDC + ERDC), d'une halte-garderie,



La salle des guichets réaménagée dans les années 1960 (coll. du Musée de la Poste).



Vue actuelle de la salle des guichets.



Horloge de 1885, située au premier étage.



Vue de l'entresol sur rez-de-chaussée (ERDC).



Vue actuelle du grand hall au 1^{er} étage.

d'un espace étudiants, etc. Les activités de tri postal sont pourtant maintenues intégralement au niveau R+2 en liaison avec le niveau de parking R-1 qui servira au transbordement du courrier. Le niveau R-2 est créé pour le parking des véhicules de la Poste et de la Police et les activités nouvelles.

La logique générale est celle du « mille-feuilles », à savoir l'implantation d'une activité sur la totalité de chaque niveau. Au final, la Poste occupera environ 1/3 de la nouvelle surface (32 000 m² au lieu de 35 000 m²).

Cette mutation profonde est accompagnée d'une réflexion sur les objectifs patrimoniaux du projet, partant d'une étude menée par le GRAHAL précisant les transformations successives du bâtiment et les éléments originaux conservés. Globalement, les façades sur rue ne subissent pas de modifications significatives (l'embranchement sur la façade Louvre devrait être conservé). Le projet prévoit le changement de l'ensemble des menuiseries sur les façades (déjà largement remplacées) avec modification de leur forme : les nouvelles fenêtres formeraient des bow-window intérieurs qui marqueraient la séparation entre

la façade en pierre et la structure métallique. Les menuiseries d'origine seraient si possible conservées dans les quatre pavillons d'angle.

La salle des guichets a déjà subi deux campagnes de modernisation du décor et un entresollement entre 1965 et 1980 : le projet de rénovation ne sera définitivement arrêté qu'après dépose des derniers aménagements. Il est prévu de rétablir l'éclairage zénithal original. Il se fera par un espace musée, entièrement vitré, situé à l'arrière des guichets et donnant sur la nouvelle cour intérieure.

En conséquence, les façades intérieures sur les deux cours anglaises ne sont pas conservées en l'état. Seule la structure métallique est conservée, le remplissage en brique est remplacé par du verre.

C'est la partie industrielle du bâtiment qui est la plus profondément remaniée. Le projet s'articule autour de la création d'une cour ouverte qui reprend, en partie, l'ouverture existante (avec démolition partielle du niveau entresolé en béton). Il crée au niveau R+1 et ER+1, à l'arrière du bâtiment Louvre, une passerelle qui fait la liaison entre les deux ailes Gutenberg et Étienne-Marcel.

Dans l'espace de la cour, la structure métallique originale

sera dégagée alors qu'elle n'est plus lisible dans les parties entresolées. Cette mise en valeur des structures métalliques et des voutains sera prise en compte dans l'ensemble du bâtiment ainsi que d'autres éléments de patrimoine : escaliers (deux de moindre intérêt seraient démolis), horloges, ferronneries extérieures, éléments de décor.

Pour des raisons techniques, les planchers du rez-de-chaussée seraient démolis et une nouvelle structure métallique, indépendante de l'existante, permettrait d'aménager le R+3 en hôtel. Sa toiture restera dans le gabarit du projet de Guadet et mettra en valeur la corniche. Une fenêtre panoramique dans la toiture offrira une vue sur l'Est parisien.

Ainsi, la Poste centrale, chère aux Parisiens continue d'exister dans une configuration adaptée au XXI^e siècle et l'usine chère à Guadet trouve de nouveaux usages qui en assurent la pérennité.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- *Nouvelles annales de la Construction*, juin 1880.
- « Planchers métalliques du nouvel hôtel des Postes à

Paris », *La Semaine des constructeurs*, n°12, 16 septembre 1882 ; n°13, 23 septembre 1882 et n°19, 4 novembre 1882.

- « Comble métallique principal du nouvel hôtel des Postes à Paris », *La Semaine des constructeurs*, n°25, 16 décembre 1882.

- « Nouvel hôtel des Postes à Paris », *Nouvelles annales de la Construction*, n° 383, novembre 1886.

- « Nouvel hôtel des Postes et Télégraphes », *La Construction moderne*, 24 juillet 1886.

- « Le nouvel hôtel des Postes », *La Construction moderne*, 31 juillet 1886.

- Julien Guadet, « Conférence sur le nouvel Hôtel des Postes », *Mémoires et comptes rendus des travaux de la société des ingénieurs civils*, vol. 46, 1^{er} semestre 1886, p. 515-552. *A propos du nouvel Hôtel des Postes*, Paris, Librairie générale de l'architecture et des travaux publics, 1887.

- Julien Guadet, « Les hôtels des Postes et Télégraphes », *La Construction moderne*, n° 10, 10 mars 1888.

- *L'Architecture*, n° 13, 1898.

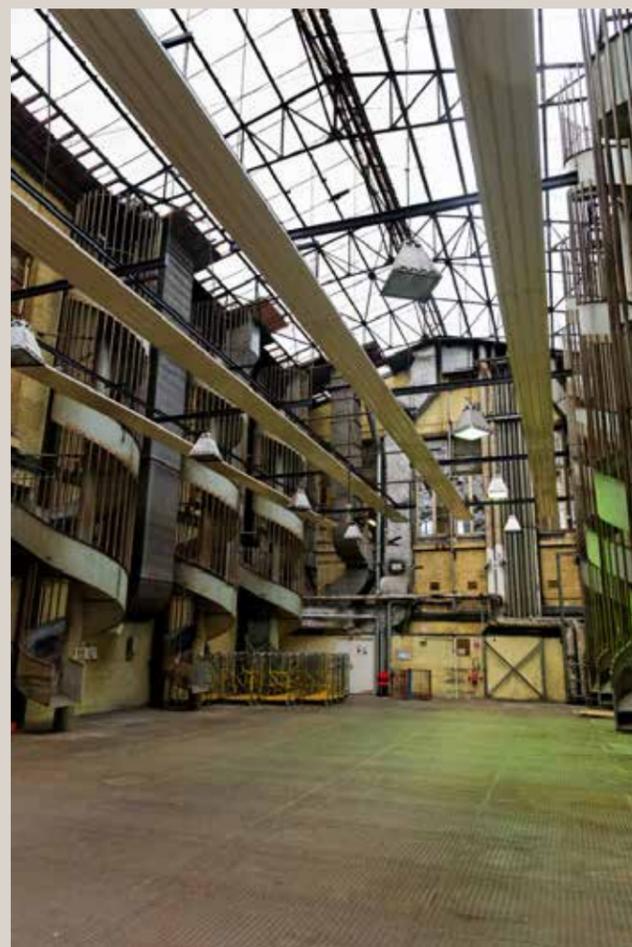
- X., « Réaménagement et modernisation de la salle du public de l'Hôtel des Postes de Paris rue du Louvre. J. Bukiet, architecte, Raphaël, décorateur », *Architecture française*,



Vue du chantier de reconstruction des toitures vers 1979 suite à l'incendie de 1975 (coll. particulière).



Vue actuelle du plafond du 2^e étage avec la nouvelle charpente.



Vue actuelle de la cour couverte avec les fameux toboggans résultant de la mécanisation de la manutention mise en place après-guerre.



Vue actuelle de la cour côté rue du Louvre dont la verrière permettait d'éclairer l'arrière des guichets du hall. La plupart des fenêtres sont d'origine.

numéro spécial Postes et télécommunications, n° 291-292, novembre-décembre 1966, p. 42-43.

- Jean Lafitte, « L'hôtel des postes de Paris : une bonne recette de réhabilitation », *Profil*, n° 35, novembre-décembre 1979.

- Bénédicte Leclerc, « Les architectes des PTT (1901-1973) » et « Julien Guadet. L'Hôtel des Postes de Paris », *Monuments historiques*, numéro spécial Postes, n° 184, novembre-décembre 1992.

- GRAHAL, cahier de prescriptions patrimoniales, dossier documentaire, 2007 et 2011.

- Guy Lambert, *L'Hôtel des Postes de la rue du Louvre : de la genèse aux mutations d'un « édifice transformable »*, étude historique et architecturale, avril 2008.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné la faisabilité du projet de reconversion de l'hôtel des postes de la rue du Louvre.

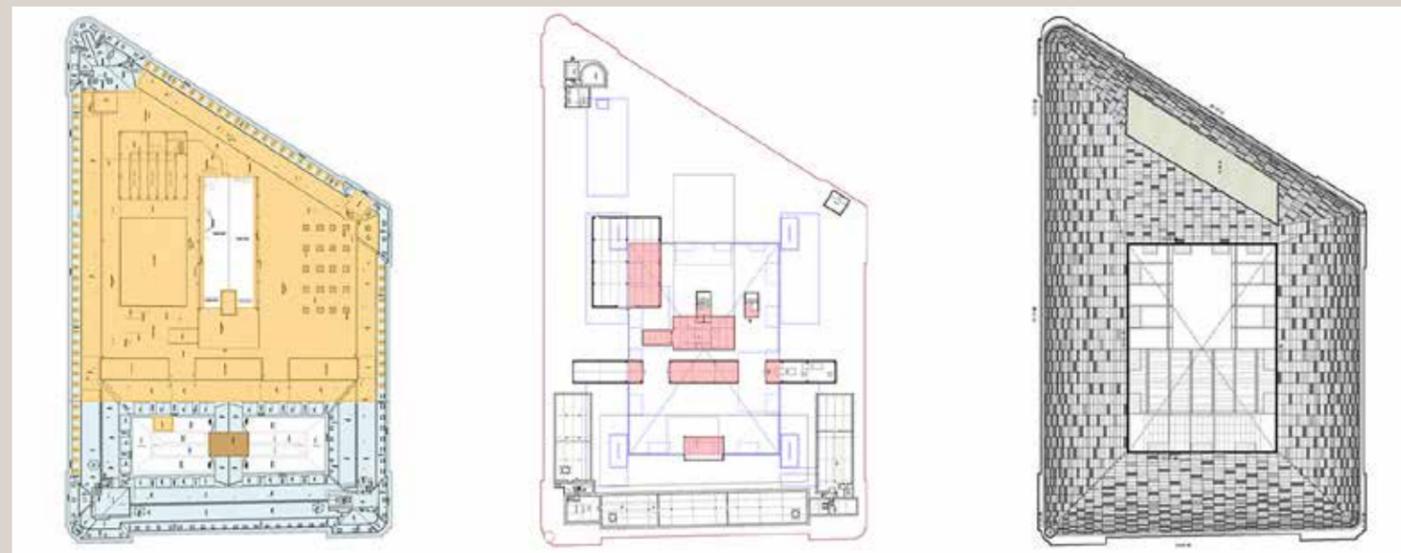
La Commission rappelle que cette œuvre de Julien Guadet

participe à l'histoire architecturale et urbaine du quartier, et souhaite à ce propos que le projet s'accompagne d'une réflexion sur la possibilité de rouvrir le passage Gutenberg sur la rue Jean-Jacques Rousseau.

La Commission a pris bonne note que deux études historiques ont été réalisées de manière préparatoire par le pétitionnaire.

Elle retient de la proposition de l'architecte qu'il restitue certaines dispositions d'origine du bâtiment, notamment l'éclairage zénithal surplombant les guichets ou encore les décors du plafond du hall. Cependant, la Commission constate dans le même temps que ce bâtiment protégé au titre du PLU subit de notables modifications, telles que le remplacement des menuiseries actuelles des ailes principales par un nouveau système de fenêtres, ou la transformation d'une partie des structures en vue de la création d'une cour unique.

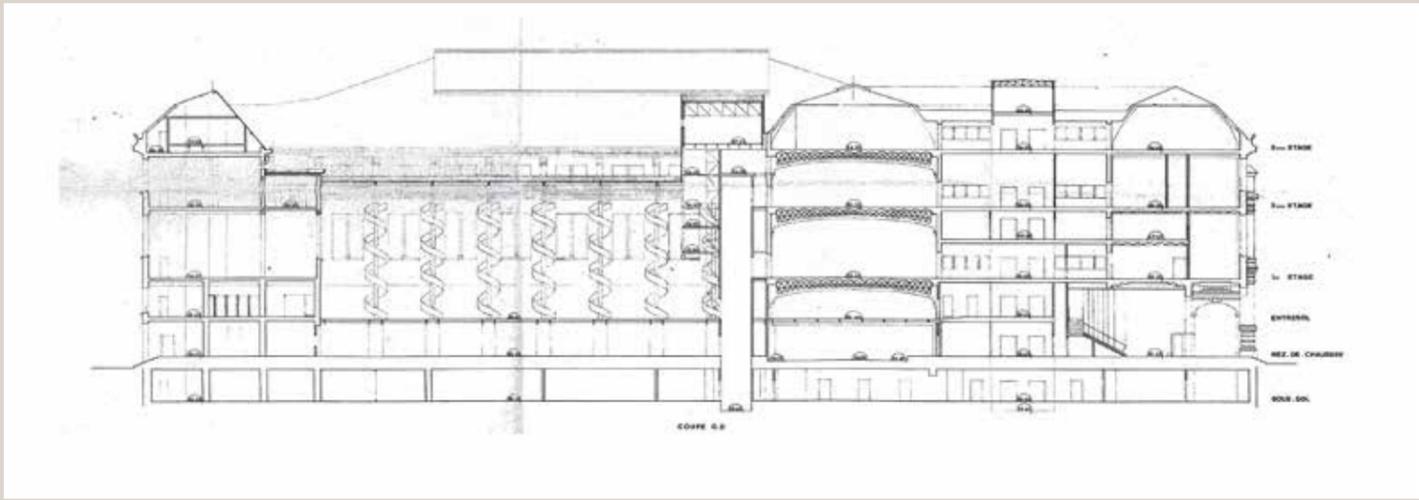
En conséquence, elle demande qu'une seconde visite soit organisée afin de permettre aux membres n'ayant pu assister à la première de pouvoir évaluer les effets de ces différentes mesures, qu'elles soient conservatoires ou bien modificatives.



De gauche à droite et de haut en bas, plans du rez-de-chaussée, du premier étage et de la toiture :
 - dans leur état actuel montrant en bleu les parties Guadet de 1887 et en beige les interventions postérieures (extrait de l'étude GRAHAL) ;
 - les démolitions prévues avec en rouge foncé et pale les démolitions de planchers (© Dominique Perrault Architecture) ;
 - et dans leur état projeté (© Dominique Perrault Architecture).

| | Coupe transversale | Entresol RDC | R+1 et R+2 | R+3 | Toiture |
|------------------|--------------------|--------------|------------|-----|---------|
| ETAT 1885 | | | | | |
| ETAT 1961 | | | | | |
| ETAT 1968 | | | | | |
| ETAT 1978 | | | | | |

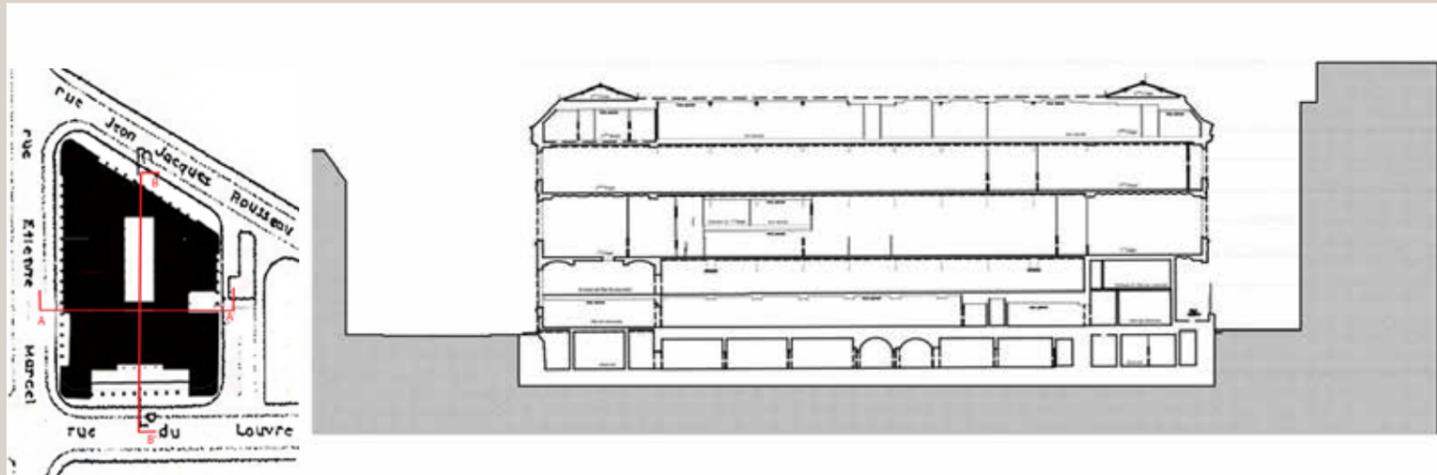
Tableau montrant l'évolution du bâtiment entre 1885 et 1978 (document Dominique Perrault Architecture).



Coupe longitudinale d'après les dessins de J. Bukiet, architecte, 1969 (© La Poste / DLI Paris Nord).
Sur ce document est visible la transformation du hall de la Poste. L'entresolement du 1^{er} étage est créée en 1978.



Coupe longitudinale, état projeté (© Dominique Perrault Architecture).



Coupe transversale d'après les dessins de J. Bukiet, architecte, 1969 (© La Poste / DLI Paris Nord).



Coupe transversale, état projeté (© Dominique Perrault Architecture).

Vue axométrique de l'hôtel des Postes après modifications.



Page suivante : vue projetée de la cour intérieure, vers la rue du Louvre (© Dominique Perrault Architecture).



[35, rue Dauphine et 11, rue Christine (06^e arr.)]

Ravalement et modification de la toiture d'une maison de 1607

Pétitionnaire : Mme SIORAT, Béatrice - SCI KERTES

DP 075 106 12 V 0399

Dossier déposé le 11/12/2012

« Ravalement des façades sur rues avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, suppression d'une souche de cheminée, fermeture d'une courette du 2^e au 4^e étage et démolition partielle du plancher des combles.

SHON supprimée : 12 m², SHON créée : 16 m² »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Motivation : Maison du XVII^e siècle de deux étages carrés sous des combles éclairés par de belles lucarnes maçonnées à fenêtres pendantes sur la rue Dauphine. Bandeau continu entre les étages. Allure générale ca-

ractéristique de la période, avec un fruit sensible. Soubassement et chaîne d'angle en pierre de taille. Baies abaissées au XVIII^e siècle et dotées de garde-corps en ferronnerie de style Louis XVI. Édifice référencé dans Babelon, (Jean-Pierre), *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, éd. Hazan, Paris, 1991. Rue ouverte en 1607 en même temps que la rue Dauphine et la rue d'Anjou (de Nesle). »

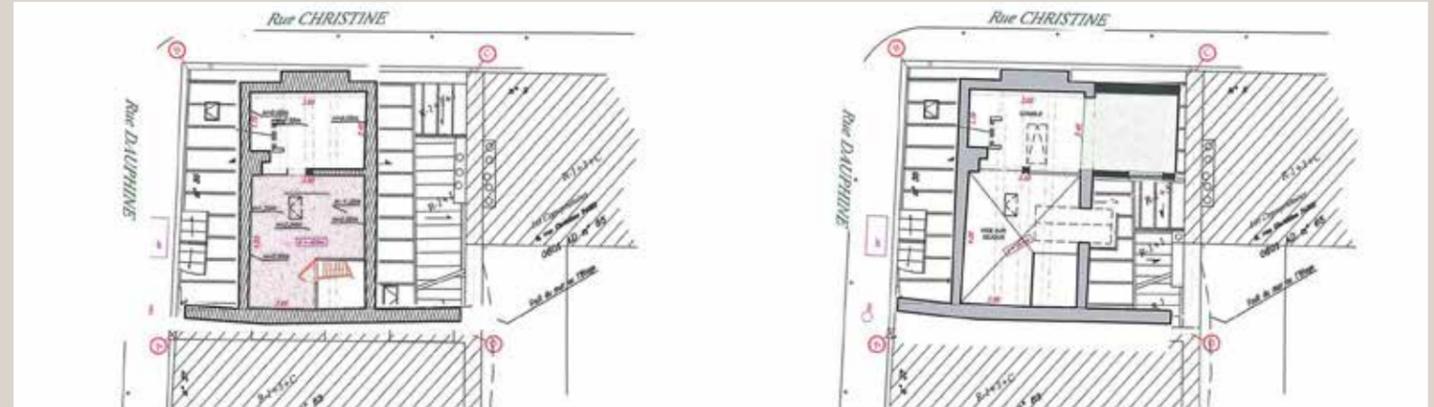
PRÉSENTATION

Cette construction, avec le 9, rue Christine et peut-être le 37, rue Dauphine, fût élevée par Nicolas de Givès, seigneur de Pouilly, à l'angle de la rue Dauphine et de la rue Christine à partir de 1607, année de l'ouverture de ces deux rues à l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Denis. La maison est aujourd'hui la dernière de la rive orientale



À gauche, vue actuelle du comble (4^e étage) dont on demande la démolition partielle du plancher.

À droite, détail du pignon côté rue Christine : une petite extension est prévue à gauche de la souche de cheminée.



Plans du 4^e étage : à gauche, l'état actuel avec la surface de plancher prévue à démolir ; à droite, l'état projeté, avec l'extension côté rue Christine (documents d'après Millet Chabeur architectes).



PLU.



Vue actuelle de la maison.



Plan des hauteurs bâties.



À gauche et au milieu, vues actuelles du 3^e étage (dont on prévoit de démolir le plancher haut afin de rendre visible la charpente dans le futur salon). À droite : vue actuelle de la charpente d'origine au 3^e étage.

de la rue Dauphine à avoir conservé son gabarit d'origine, exemplaire du règlement de 1607. Large de deux travées sur la rue, elle est élevée de deux étages carrés sous un comble droit percé de lucarnes passantes maçonnées. L'élévation a seulement été modifiée par l'abaissement des fenêtres au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Le projet actuel concerne le ravalement des deux façades et la modification des logements sous les combles. À cette occasion, est demandée la démolition partielle du plancher haut du troisième étage, de manière à créer une pièce à double hauteur où la charpente d'origine serait visible. Il est aussi demandé l'extension à tous les niveaux du petit retour sur la courette et le redressement de sa toiture côté rue Christine. Enfin, dans le cadre du ravalement, il est prévu de changer toutes les menuiseries, notamment les deux châssis XVIII^e siècle du deuxième étage.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : D^eP^a 332.
- Archives nationales : Min. cent., XXVI, 79.
- Adolphe Berty, *Topographie historique du vieux Paris*,

Paris, Imprimerie nationale, 1887, p. 315.

- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, éd. Hazan, Paris, 1991.

- Dominique Leborgne, *Saint-Germain des Prés et son faubourg*, Paris, Parigramme, 2005.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de ravalement et de modification de toiture d'une maison datée de 1607.

La Commission souhaite, avant de se prononcer sur la modification de la toiture de cette maison protégée au titre du PLU, avoir des détails sur l'exécution des travaux de charpente. Elle recommande la conservation des menuiseries extérieures datant du XVIII^e siècle (second étage sur la rue Dauphine).

[137, rue du Faubourg Saint-Honoré et 20, rue d'Artois (08^e arr.)]

Installation d'un ascenseur dans le grand escalier de l'hôtel Talhouët-Roy

Pétitionnaire : M. PERDRIAU, Frédéric

SCI EURO REAL ESTATE PARIS I

DP 075 108 12 V 0453

Dossier déposé le 19/10/2012

« Rénovation des bureaux du sous-sol au 2^eme avec création d'un ascenseur. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques (inscription par arrêté du 6 mars 1980) : « façades et toitures sur rue, sur cour et sur jardin, y compris celles des bâtiments de la porterie et des communs. »

ANTÉRIORITÉ

- séance du 3 juin 2003 : « Vœu que le grand salon du rez-de-chaussée de l'ancien hôtel Talhouët-Roy, puis Schneider, édifié vers 1860 puis modifié en 1905, ne soit pas

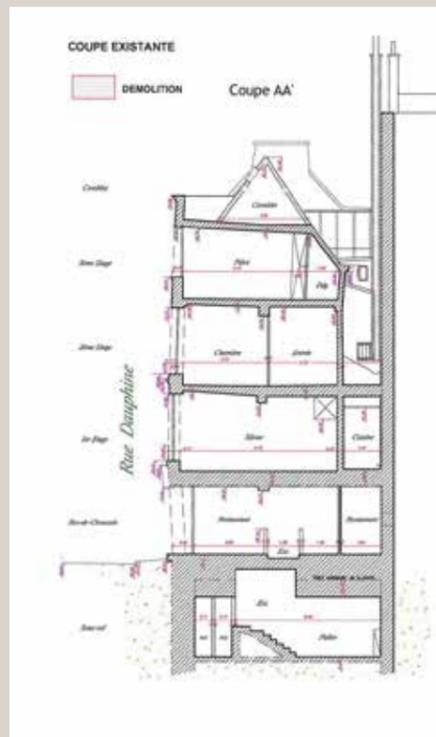
détruit et que ses décors soient préservés. »

PRÉSENTATION

En 1860, le terrain des anciennes écuries du comte d'Artois est divisé par le marquis de Talhouët-Roy en quatre lots, correspondant aux actuels n° 133 à 141 de la rue du Faubourg Saint-Honoré. L'un d'eux est réservé à la construction de l'hôtel particulier du marquis, député de la Sarthe et futur ministre des Travaux publics. L'architecte et la chronologie du chantier de construction sont aujourd'hui très mal connus. L'édifice initial est un hôtel parisien traditionnel, avec un corps de logis principal entre cour et jardin, complété par des ailes basses. Les dispositions sont très largement empruntées au XVIII^e siècle, comme l'esthétique néoclassique générale (façade sur cour, décor du grand salon et escalier principal) qui renvoie aux hôtels du quartier des Champs-Élysées du règne de Louis XVI.

De gauche à droite :

- vue actuelle de la pointe du comble de la maison avec la charpente d'origine ;
- coupes de l'état actuel et de l'état projeté, faisant apparaître la démolition du plancher du 4^e étage, l'extension sur la courette et l'installation d'une verrière côté cour (© Millet Chabeur architectes).



PLU.



Vue actuelle de l'hôtel depuis la cour d'honneur.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de l'hôtel côté rue d'Artois.

Propriétaires de la demeure à partir de 1881, la famille Schneider effectue des travaux d'agrandissement et de modernisation, comme l'ajout côté cour de galeries métalliques et de la marquise au-dessus du perron.

Après sa vente par les Schneider en 1943, l'hôtel devient un immeuble de bureaux dès 1945-1946. Les différentes campagnes de travaux intérieurs, dont la dernière date de 2003-2004, ont fait disparaître la plupart des décors, à l'exception de ceux de la séquence vestibule-escalier-grand salon du rez-de-chaussée.

La demande actuellement en cours d'instruction concerne le réaménagement général des bureaux et l'amélioration de leur accessibilité. Afin de rendre parfaitement indépendant le corps principal de l'hôtel, est projetée l'installation d'un ascenseur dans le vide central du grand escalier, dans une gaine ovale et vitrée. L'ascenseur actuel ne peut être agrandi : toujours à son emplacement d'origine, il est aménagé dans le mur entre l'escalier et le vestibule. L'implantation à proximité de la cage est impossible, puisque l'ensemble du rez-de-chaussée est affecté à un restaurant. Actuellement, cette partie de l'hôtel est accessible par deux noyaux de circulations verticales situées à l'angle avec les ailes ; toutefois, les différences de niveaux de plancher entre les ailes et le corps central sont

considérées par le pétitionnaire comme incompatibles avec une mise en accessibilité générale du bâtiment.

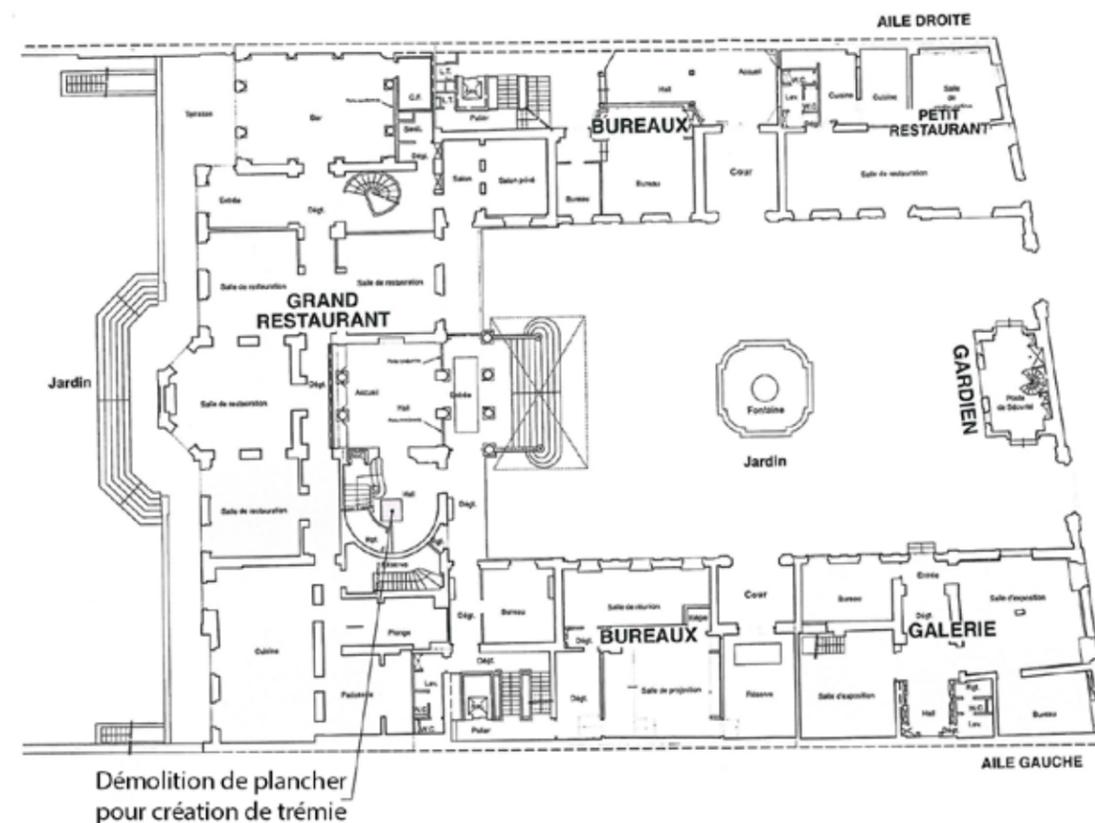
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹³ 3273.
- Paul Chemetov & Bernard Marrey, *Architectures Paris 1848-1914*, Paris, Dunod, 1980, p. 180.
- *La rue du Faubourg Saint-Honoré*, Paris, AAVP, 1994, p. 346-347.
- étude GRAHAL, septembre 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné, le projet d'installation d'un ascenseur dans le grand escalier de l'hôtel Talhouët-Roy, protégé au titre des Monuments historiques.

La Commission se prononce contre l'installation d'un nouvel ascenseur dans le vide de l'escalier principal de cet hôtel particulier du XIXe siècle, qui ne conserve plus que sa séquence vestibule-escalier-grand salon du rez-de-chaussée.



Plan actuel du rez-de-chaussée de l'hôtel (© Nicolas Brueder, architecte). L'ensemble du bâtiment a déjà fait l'objet d'une restructuration en 2003-2004, ayant notamment été l'occasion de créer deux noyaux de circulations verticales dans les ailes.



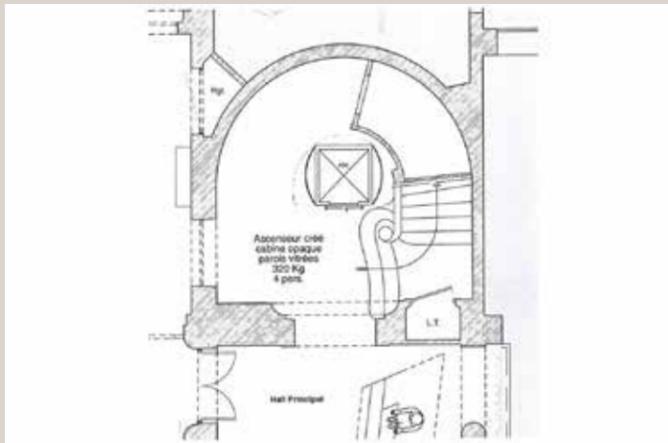
Vue actuelle du départ de l'escalier principal avec à droite la porte de l'ascenseur.



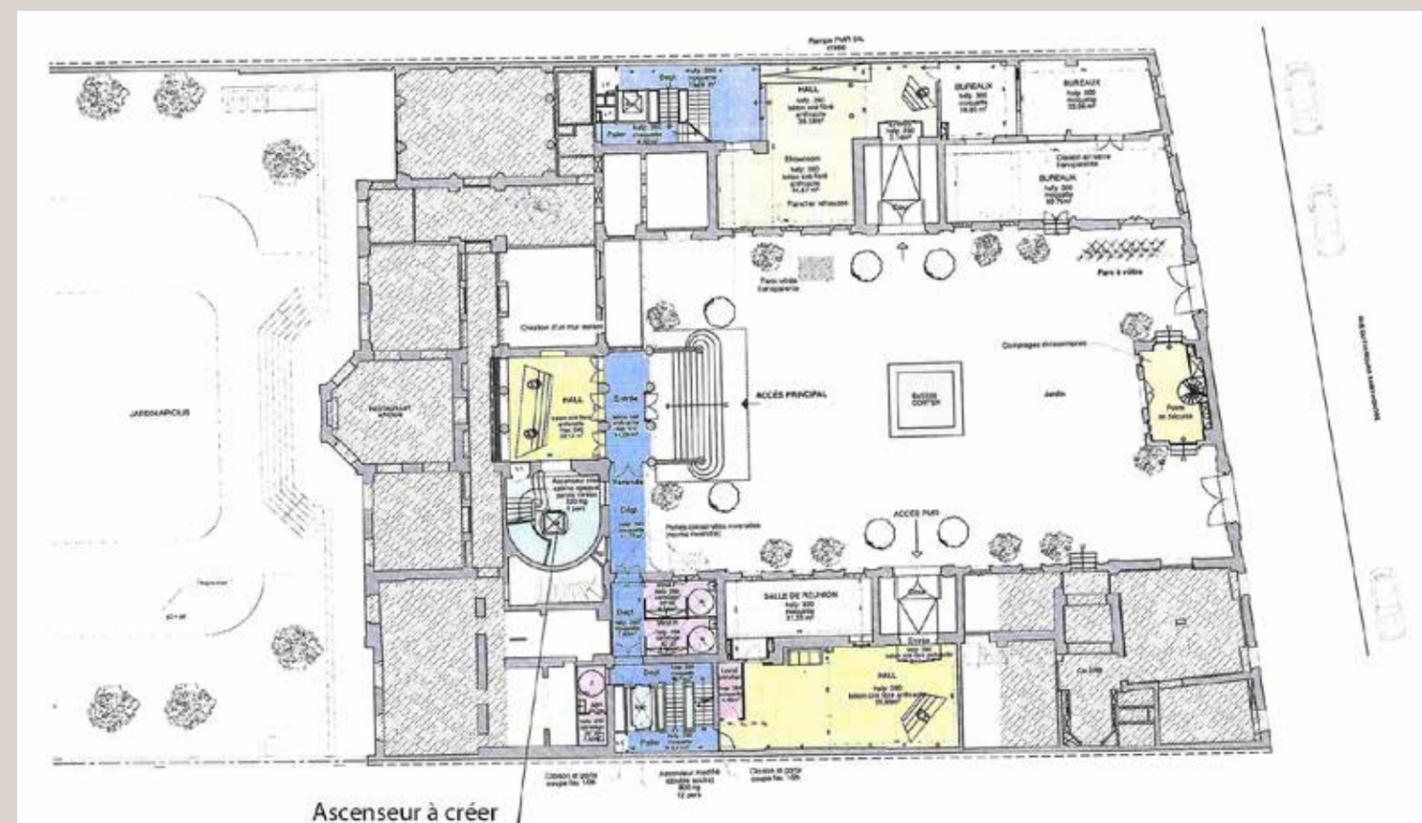
Vue projetée de l'escalier principal et de l'ascenseur (© Nicolas Brueder, architecte).



Vue actuelle du vide central de l'escalier principal.



Plan de l'état projeté du grand escalier (© Nicolas Brueder, architecte).



Plan de l'état projeté du rez-de-chaussée (en bleu : les circulations, en jaune, les zones d'accueil, en rose, les sanitaires, en gris, les zones non concernées par le projet ; © Nicolas Brueder, architecte).

[75-79, rue de Reuilly (12^e arr.)]

Démolition totale d'un foyer des sœurs de la Charité

Pétitionnaire : M. ROMAIN, Yves-Marie

ASSOCIATION MONSIEUR VINCENT

PC 075 112 12 V 0040

Dossier déposé le 25/10/2012

« Construction de bâtiments de 5 à 7 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (106 lits), de résidence sociale (33 lits), de foyer-logement (26 lits), de crèche (30 berceaux), de lieu de culte, de musée et de stationnement (17 places) avec toitures-terrasses végétalisées et pose de panneaux solaires thermiques (130 m²) après démolition de 2 bâtiments et d'une chapelle.

SHON démolie : 5192 m², SHON créée : 11055 m², surface du terrain : 5693 m², hauteur du projet : 26 m. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Dans les années 1830, la communauté des sœurs de la Charité s'installe dans le quartier de Picpus. En ce qui concerne cette partie de la rue de Reuilly, depuis le XIX^e siècle. Elles y fondent une maison de charité et un asile pour enfants. Ces orphelinats pour garçons et pour filles étaient complétés de patronages, d'écoles professionnelles pour sept cents apprentis des métiers et d'un asile pour personnes aveugles. La chapelle, dont on peut penser qu'elle est édifiée à l'arrivée de la congrégation, n'est attestée qu'à partir de 1852. Aujourd'hui, c'est la chapelle qui subsiste sur le site, les autres

constructions ayant été remplacées ou très fortement transformées durant les années 1970. L'ensemble accueille de nos jours une résidence pour personnes âgées de 96 places, ainsi qu'un petit musée en sous-sol dédié à Catherine Labouré.

Le projet prévoit la démolition de l'ensemble des constructions pour édifier un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées, une crèche et une résidence sociale. Une nouvelle chapelle serait aménagée dans l'immeuble sur la rue (avec le remploi des vitraux), ainsi que le musée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives nationales : AN MCXX 1023, XXIX 1174 et XXIX 1307.
- archives de Paris : D³P⁴ 945 et 946, VO²¹ 3043, 1178W 826.
- *Manuel des œuvres et institutions religieuses et charitables*, Paris, Imprimerie nationale, 1877.

La chapelle au milieu du XX^e siècle (coll. de la communauté des filles de la Charité). À l'arrière, le bâtiment a été remplacé par celui des années 1970.



PLU.



Vue actuelle des bâtiments sur cour. À gauche, le bâtiment sur rue, la chapelle au centre et la maison de retraite à droite.



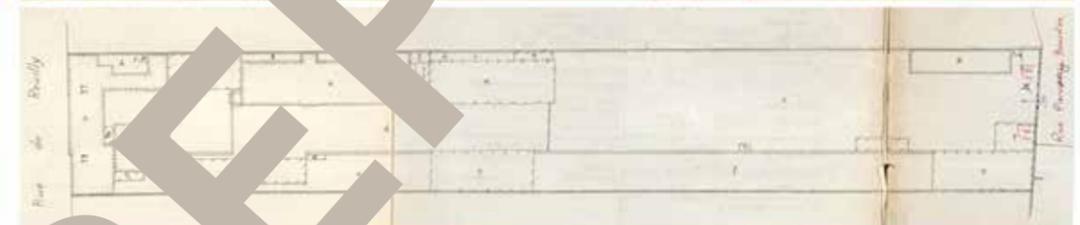
Plan des hauteurs bâties.



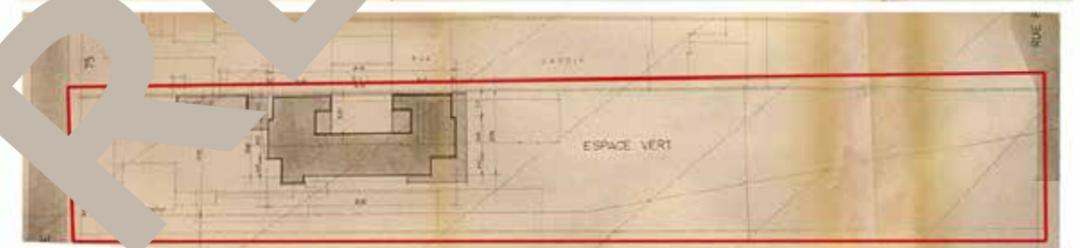
Vue actuelle du bâtiment principal de la maison de retraite depuis le jardin.



1887



1945



1970



2012

[11, place Adolphe Chérioux (15^e arr.)]

Modifications des menuiseries d'un immeuble des années 1930

Pétitionnaire : M. HIRTZMAN, Frédéric

DP 075 115 12 V 0602

Dossier déposé le 05/12/2012

« Remplacement des menuiseries extérieures en façade sur rue d'un bâtiment d'habitation. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

« Motivation : Immeuble de rapport construit en 1933 par les architectes Marcel et Robert Hennequet. D'un style géométrique très épuré, la façade comporte deux bow-windows centraux « en accordéon ». Cette solution expérimentée dans quelques immeubles parisiens des années 30 à Paris - par exemple l'immeuble de bureaux construit en 1931 par J. Debouis au 116 bis avenue des Champs-Élysées ou celui construit en 1932 par Fernand Colin 24 rue Feydau - possède l'avantage d'accroître l'exposition à la lumière des logements. Mais ici elle semble surtout justifiée par son effet plastique en ap-

portant une animation faisant contrepoint à la répétitivité des baies horizontales. »

PRÉSENTATION

En août 1931, l'agence d'architecture des frères Hennequet sollicite la permission d'élever place de Vaugirard (dénommée Adolphe Chérioux depuis 1935) un immeuble d'habitation de neuf étages. Derrière une façade sur la place relativement étroite, une vaste construction se développe en cœur d'îlot : cent quatre-vingt-trois appartements de petite taille, desservis par neuf cages d'escalier, sont répartis autour d'une grande cour.

Les élévations font alterner les bandes pleines des allèges en béton enduit et celles vides des baies horizontales, séparées par de simples poteaux d'angles. Le recours au mouvement plissé « en paravent » est en usage dès la fin des années 1920. Sur la place, il est employé dans une composition moderne qui rompt, par



Plan masse projeté (document Arodie Damian, architectures). Le futur bâtiment sur rue serait élevé à R+5 et prolongé par une aile en retour à R+5 à gauche.



Vue actuelle de la chapelle et de la maison de retraite. La démolition est demandée.



Vue du bâtiment projeté à l'emplacement de la chapelle et de la maison de retraite (document Arodie Damian, architectures).



Vue actuelle des bâtiments sur la rue de Reuil.



Vue projetée de la façade sur rue (document Arodie Damian, architectures).



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Façade sur la place Adolphe Chérioux à la livraison du bâtiment (publié dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°9, sept 1935).

des plans verticaux, les lignes horizontales continues. Ce dispositif, répété sans hiérarchie à chaque niveau, n'est interrompu que par le retrait imposé aux derniers étages. Un tel choix permet d'augmenter le linéaire de la façade, monumentalisée par la double saillie centrale et de multiplier les vues vers la place. Il est singulier dans l'œuvre de ces architectes dont les autres immeubles de rapport (rue Franklin ou boulevard Pereire) montrent des ondulations bombées.

Tandis que les baies des deux bow-windows centraux étaient équipées de fenêtres ouvrant à la française, les parties latérales de la façade sur la place ont reçu des fenêtres à guillotine qui permettaient de ne pas recouper verticalement les larges ouvertures. Ces fenêtres à coulisse, qui ont été conservées, soulignent l'horizontalité des fenêtres en bandeaux. Le projet de les remplacer par des fenêtres isolantes prévoit des ouvrants à la française pour l'ensemble, solution retenue dès l'origine sur la cour, mais non sur la rue.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

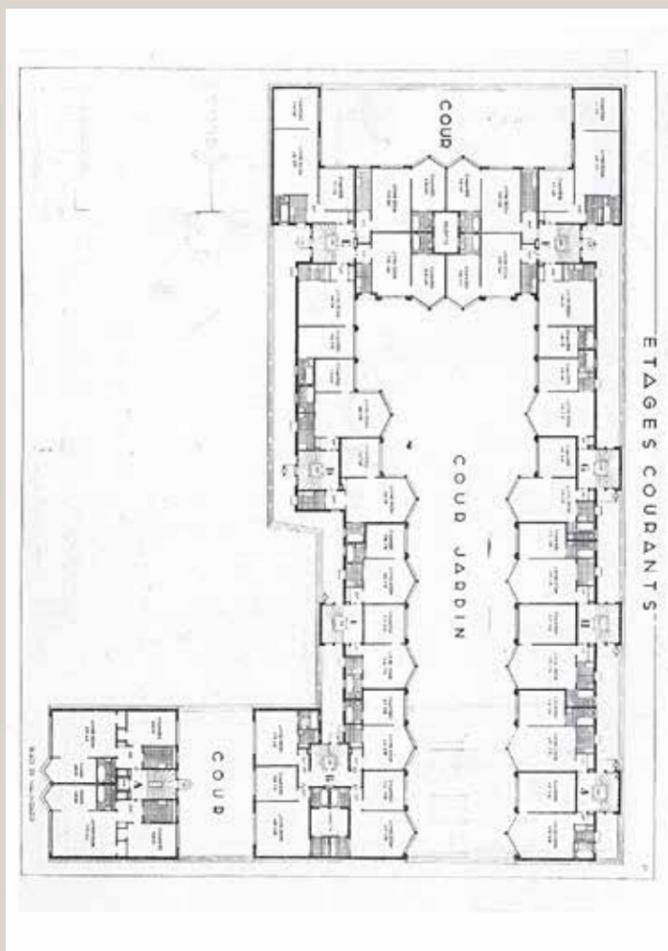
- archives de Paris : VO²² 598.
- Antony Goissaud, « Un grand immeuble à appartements, 11, place de Vaugirard à Paris par Marcel Hennequet, architecte D.P.L.G. », *La Construction moderne*, n°

42, 15 juillet 1934, 751-763.

- « Immeuble à Paris, place de Vaugirard », *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 5, 1934, p. 15-19.
- *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 9, sept 1935, p. 47.
- Bertrand Lemoine et Philippe Rivoirard, *L'architecture des années 30*, Paris, Délégation Artistique à la Ville de Paris, La Manufacture, 1987.
- Éric Lapiere, *Guide d'architecture, Paris 1900-2008*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 2008.
- Jean-Marc Larbodière, *L'architecture des années 30 à Paris*, Issy-les-Moulineaux, C. Massin, 2009.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de modification des menuiseries d'un immeuble de rapport construit en 1933. Après avoir rappelé la grande qualité de cette façade d'immeuble des années 1930, protégé au titre du PLU, la commission demande que le remplacement des huisseries d'origine, s'il s'avère nécessaire, se fasse à l'identique de manière à ne pas modifier l'écriture spécifique de la façade.



Plan des étages courants (publiés dans *La Construction moderne*, n°42, 15 juillet 1934).



Vue des façades en cœur d'îlot à la livraison du bâtiment (publié dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°5, 1934).



Détail de la façade sur la place (publiés dans *La Construction moderne*, n°42, 15 juillet 1934).



Détail de la façade sur la place après ajout des volets roulants.



Vue générale de la façade actuelle sur la place.



Élévations, état existant et projeté (© Michaël Cohn, architecte). Les fenêtres à ouvrants à la française seraient généralisées.



[20-20^{bis}, rue Cortambert (16^e arr.)]

Mise en accessibilité d'une chapelle néo-gothique de 1899

Pétitionnaire : M. DURAND, Yves
 ASSOCIATION IMMOBILIERE CORTAMBERT ÉTOILE
 DP 075 116 12 V 0641
 Dossier déposé le 03/12/2012
 « Réouverture d'une porte d'entrée et création d'une ouverture dans la clôture d'une chapelle. »

PROTECTION
 Aucune.

PRÉSENTATION
 Les architectes Coulomb et Chauvet ont édifié en 1899 une chapelle néogothique pour la congrégation de sœurs du Très-Saint-Sacrement. Placée au centre de la parcelle, elle est bordée par deux allées menant aux logements des sœurs situés à l'arrière (aujourd'hui complétés par

des appartements donnés en location et accessibles de façon indépendante). Elle se singularise sur la rue par un retrait à l'alignement, créant de ce fait une cour anglaise défendue par une grille et éclairant la crypte. Dans son état initial, la façade ne comporte pas de portail sur rue, l'entrée se faisant par une porterie à droite. Elle contrôle l'accès à la nef, située une dizaine de marches plus haut, à la crypte (un demi étage plus bas) et aux locaux de la communauté (élevés sur un sous-sol et un rez-de-chaussée, de trois étages plus comble entre le chevet et un jardin de fond de parcelle). L'ensemble a conservé les dispositions d'origine à l'exception d'une issue de secours qui a été percée sous la grande verrière de la façade et accessible depuis le trottoir par un escalier de béton. La volonté de rendre accessible aux PMR la crypte et la nef par un point unique a conduit à proposer l'installation

d'un élévateur monte-fauteuils dans la cour anglaise au centre de la façade. Il permettrait d'atteindre la crypte directement depuis la rue en élargissant la porte basse existante, et donnerait accès à la nef par la porte l'actuelle qui sert d'issue de secours centrale.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 803.
 - Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes...*, 1ère série, tome 1, p. 89, 101, notice 1125 et 1284, Paris, 1990.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de mise en accessibilité d'une chapelle néo-gothique de 1899. Après avoir constaté que la façade sur rue de cette chapelle avait été percée d'une issue de secours, rendue accessible de la rue par un vulgaire escalier en béton, qui en modifiait l'esprit, la Commission désapprouve l'instal-

lation au même endroit d'un élévateur monte-fauteuils. Elle souhaite qu'une autre solution, plus respectueuse du bâtiment, soit trouvée.



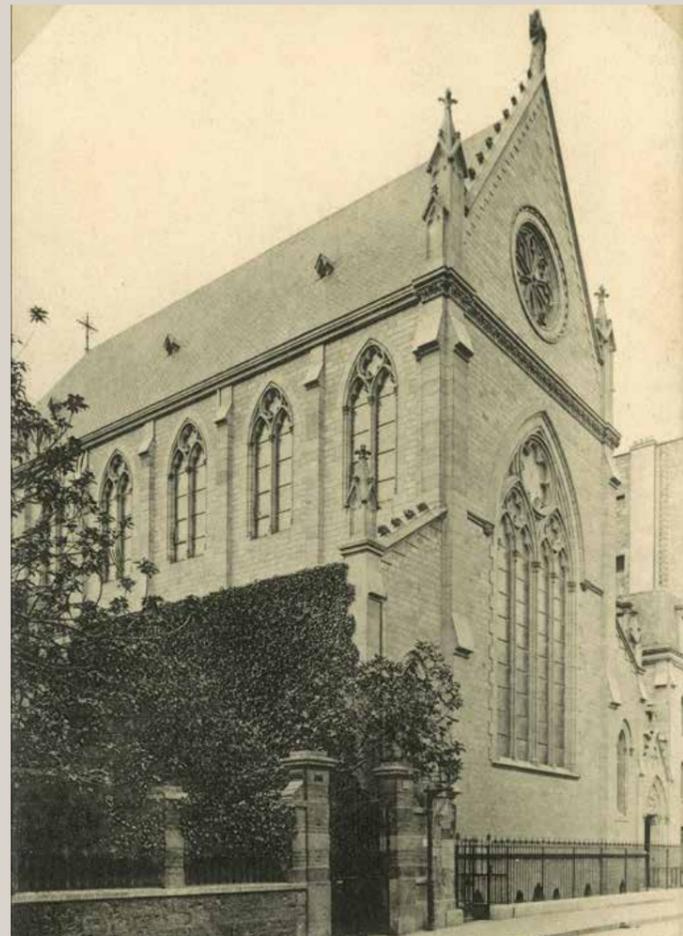
Vue de l'entrée et des escaliers conduisant à la nef à gauche, et à la crypte à droite.



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



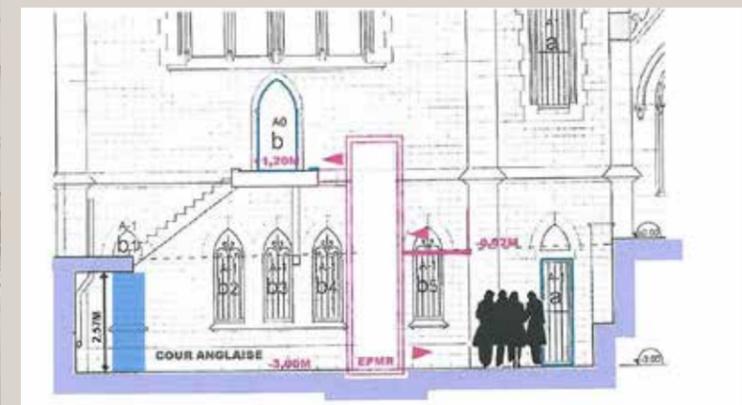
Vue de la chapelle vers 1900 (© Roger-Viollet).



Vue actuelle de la façade.



Détail de l'issue de secours existante et de son escalier.



Élévation projetée (© Dagmar Corpet Prasilova). En rouge, l'élévateur projeté permettant d'accéder à la crypte par la cour anglaise et à la nef.

[22bis-24, rue Belgrand (20^e arr.)]

Surélévation et extension d'une maison d'architecte de 1904

Pétitionnaire : Mme & M. DE WILDE, Patricia et Laurent

PC 075 120 12 V 0077

Dossier déposé le 19/11/2012

« Surélévation de 1 à 3 niveaux en extension d'une maison de R+3 et R+1 avec modification des baies en façade sur rue, création et bouchement de trémies d'escalier et d'ascenseur et démolition partielle de la charpente sur jardin.

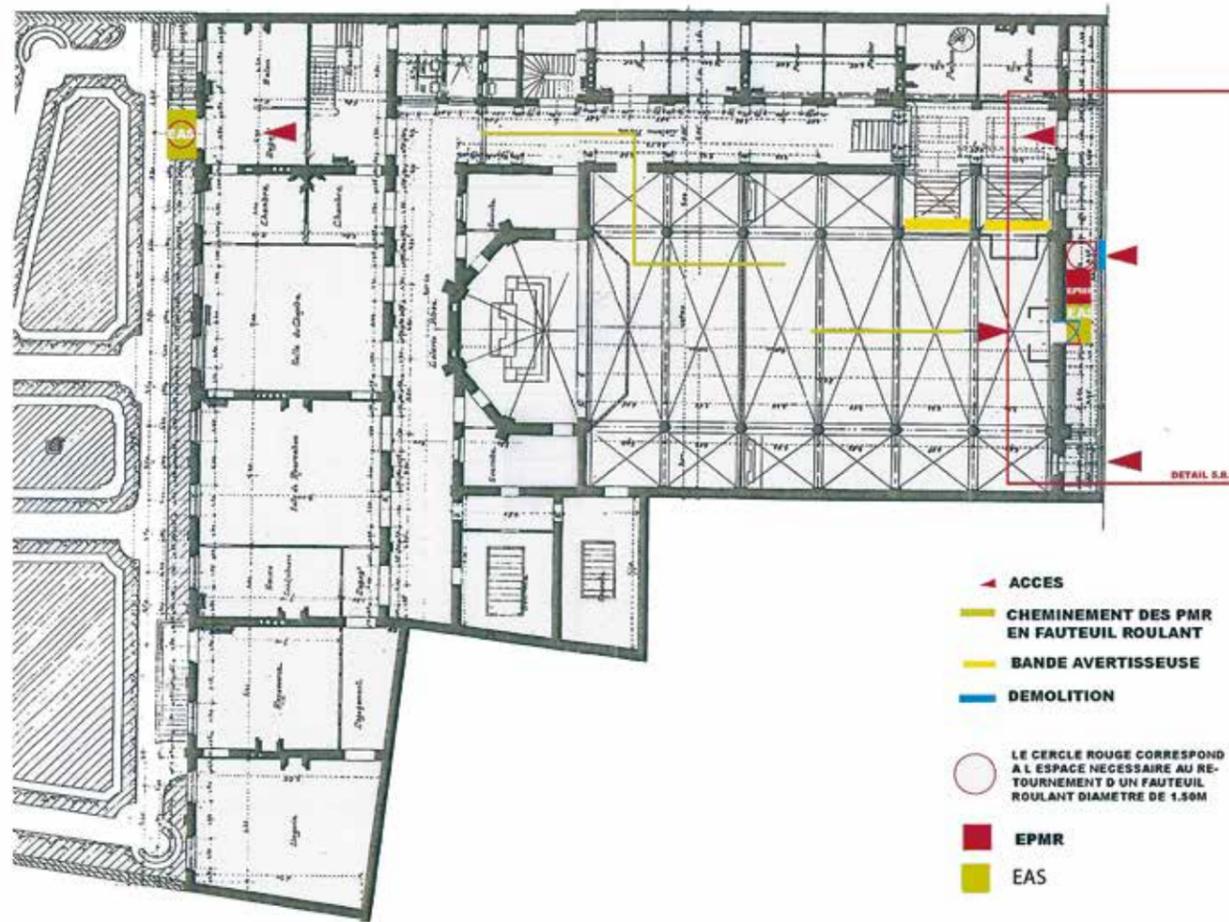
SHON à démolir : 18 m², SHON créée : 135 m², surface du terrain : 191 m². »

PROTECTION

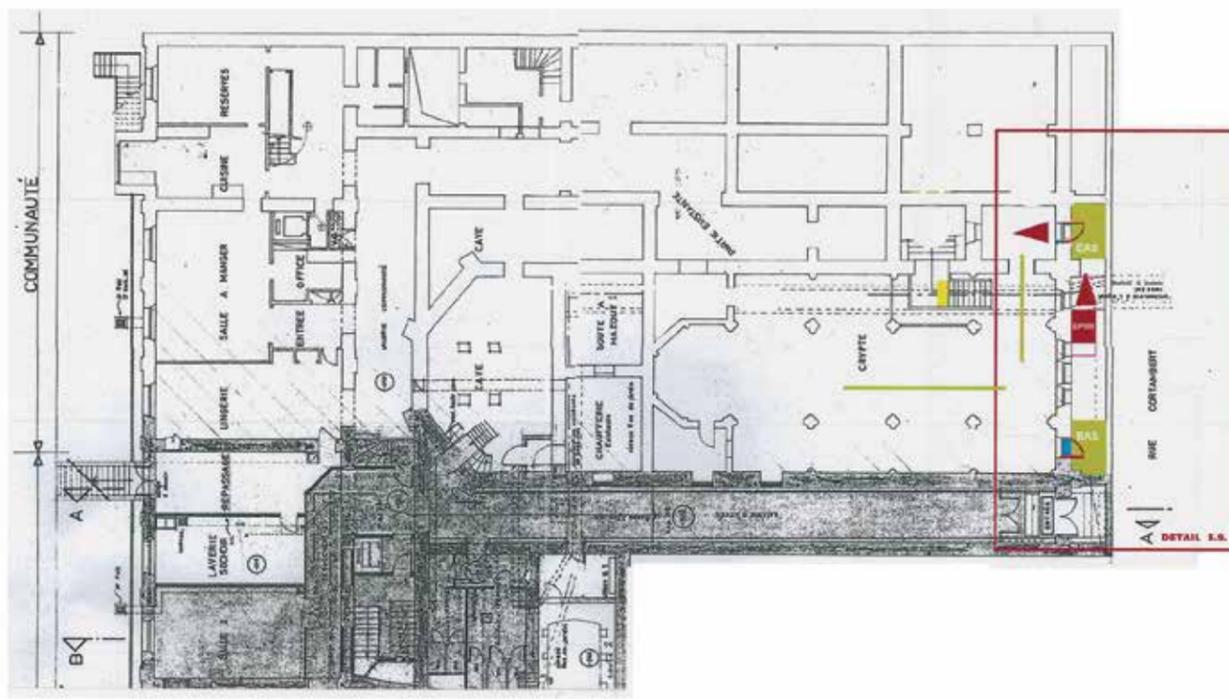
Aucune, mais le 22bis est signalé au PLU.

PRÉSENTATION

Ce petit hôtel particulier a été construit par l'architecte Arsène Lejeune (né en 1868) pour lui-même en 1904. Large de deux travées, il est composé d'un rez-de-chaussée surélevé de deux étages carrés et d'un comble mansardé. Sa façade en pierre de taille, décorée dans un style Louis XV, est marquée par un bow-window surmonté d'une lucarne à guillemets. Une petite terrasse étroite accueillait en bas l'agence Lejeune et, au-dessus, son habitation. Celle-ci est accessible par un escalier circulaire éclairé par des fenêtres de façade, équipées de vitraux polychromes. Dès 1906, l'agence est agrandie à gauche par une construction en rez-de-chaussée sur rue, à usage de bureau, précisément au-dessus de la terrasse. Le projet de surélévation et d'extension est très actif dans la construction du quartier (il dépasse une dizaine de demandes de permis de construire



Plan du niveau de la nef (© Dagmar Corpet Prasilova). Les escaliers en haut à droite du plan mènent l'un à la nef, l'autre à la crypte.



Plan général du sous-sol avec la crypte (© Dagmar Corpet Prasilova). En rouge, la localisation de l'élévateur qui doit permettre d'accéder à la crypte par l'élargissement de la porte actuelle.



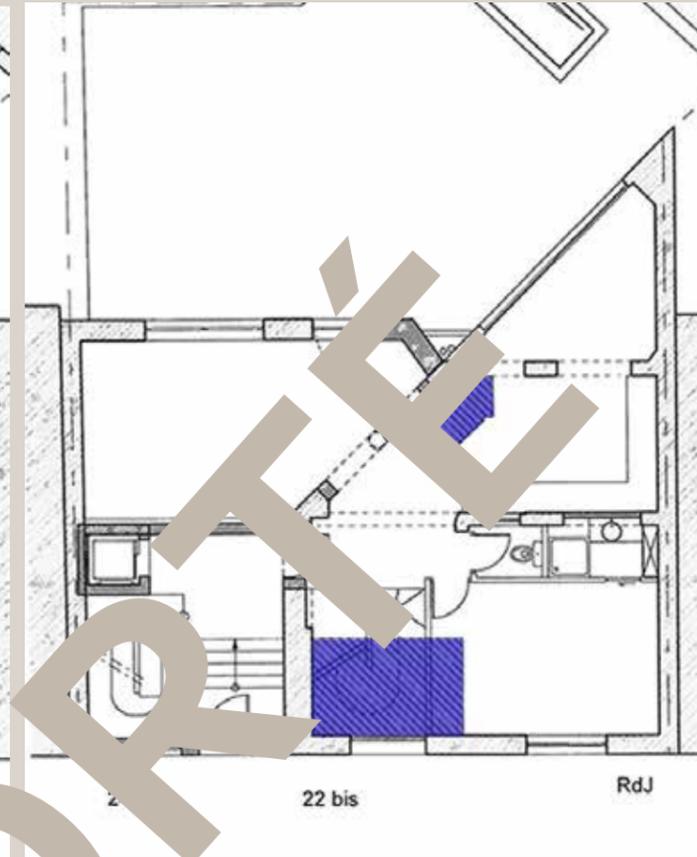
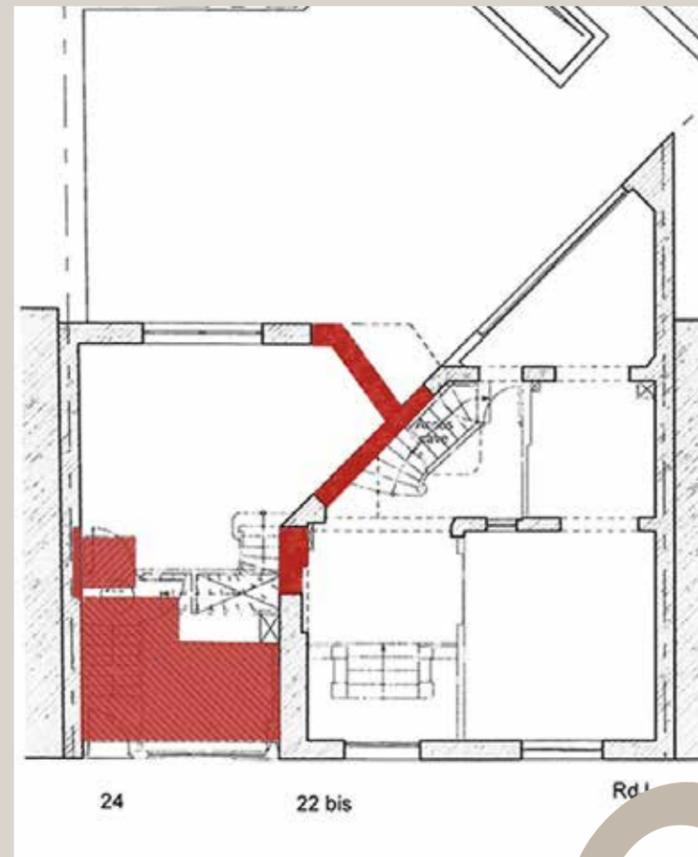
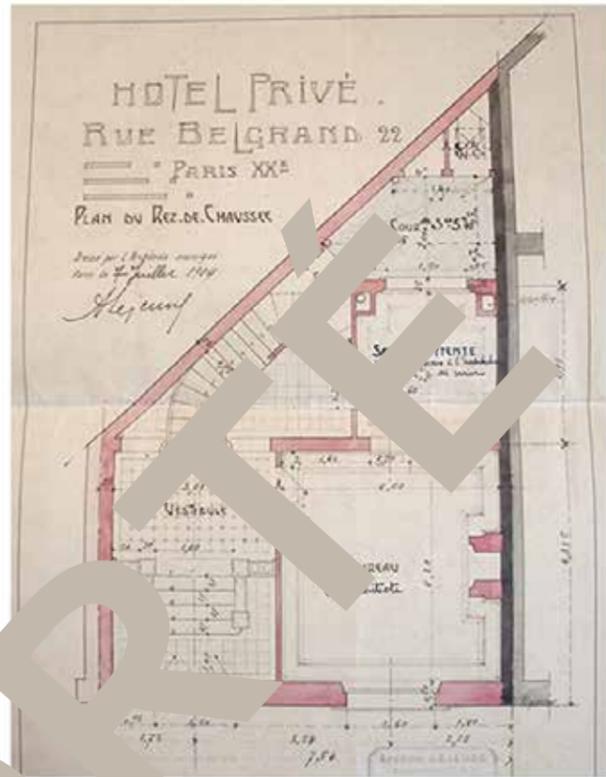
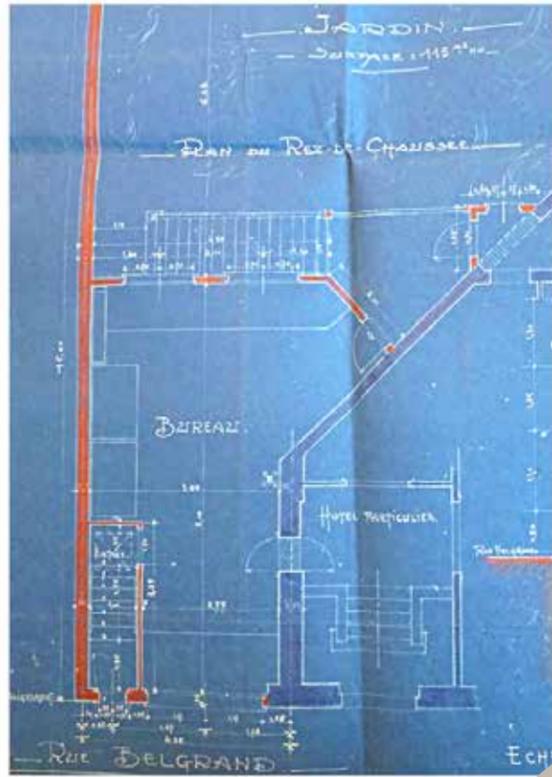
PLU.



Plan des hauteurs bâties.



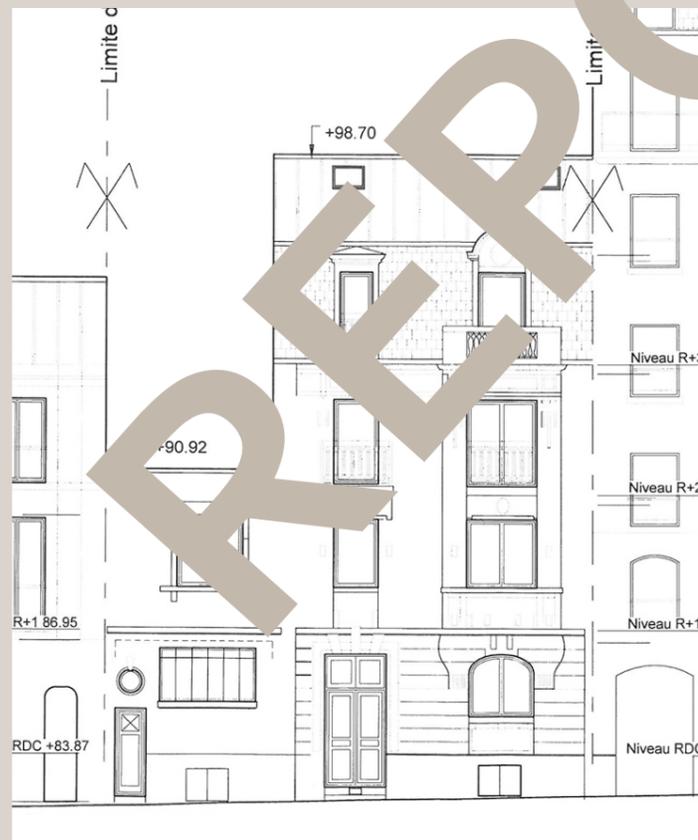
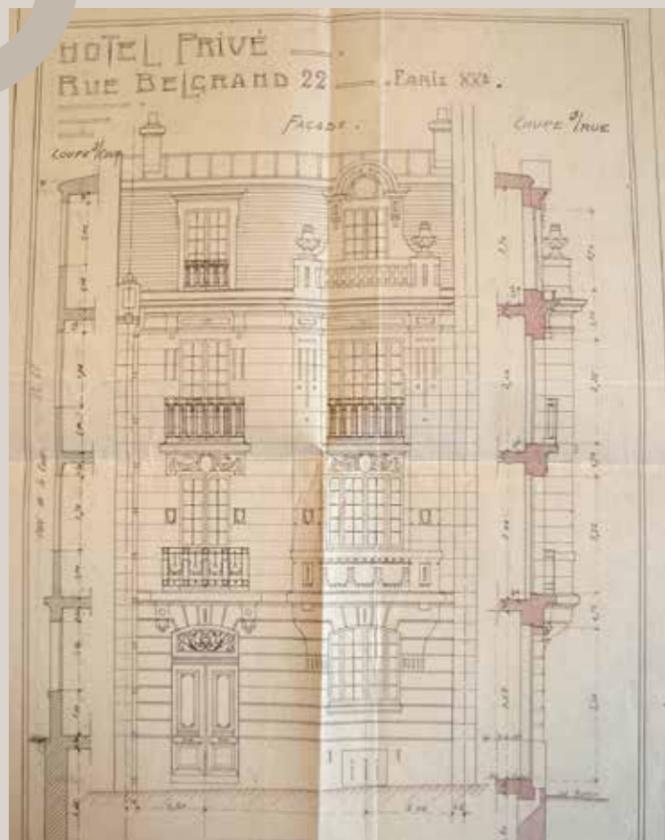
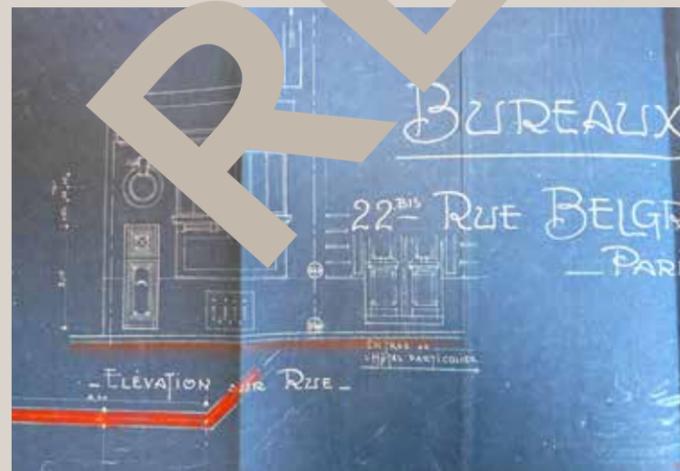
Vue actuelle de la façade rue Belgrand.



Plans du rez-de-chaussée de l'extension de 1906 (dessins d'Arsène Lejeune, archives de Paris).

Plans du rez-de-chaussée de l'hôtel tel que projeté lors du permis de 1904 (dessins d'Arsène Lejeune, archives de Paris).

Plans du rez-de-chaussée : à gauche, repérage des démolitions demandées (en rouge) à droite : état projeté et trémies comblées (en bleu) (documents Arcimboldo). L'ancienne extension recevrait les nouvelles circulations verticales, l'entrée de l'hôtel serait condamnée et l'escalier démolli.



Élévation de l'extension de 1906 (dessins d'Arsène Lejeune, archives de Paris). L'extension est ensuite surélevée d'un niveau en 1936.

Élévation de la façade sur la rue telle que projetée lors du permis de 1904 (dessins d'Arsène Lejeune, archives de Paris).

Élévations côté rue Belgrand : à gauche, l'état actuel, à droite, l'état projeté (documents Arcimboldo). L'état actuel correspond aux dispositions de 1936. Le projet prévoit la surélévation de l'extension de gauche et un nouveau dessin de sa façade ; la toiture de l'hôtel serait redressée d'un 3° brisis.

concernant la rue Belgrand entre 1904 et 1913. Cinq au moins de ses immeubles, dans le même style néo-Louis XVI, subsistent. Cette adjonction est surélevée en 1936 par le fils du constructeur, Pierre Lejeune, également architecte.

Aujourd'hui, la maison est entièrement dévolue à l'habitation. Elle se présente dans un état très proche de l'origine, mais son extension, d'une mise en oeuvre moins soignée, accuse un certain vieillissement. Elle conserve sa séquence d'entrée, quelques éléments de décor intérieur, l'escalier et les vitraux de la façade arrière. Les propriétaires souhaiteraient s'agrandir par une surélévation supplémentaire de la partie gauche, entraînant la démolition de l'extension de 1906 surélevée en 1936. L'élévation proposée aurait une écriture contemporaine dont le comble se prolongerait par un rehaussement de la toiture principale avec l'ajout d'un second brisis au-dessus des lucarnes. La distribution de l'hôtel serait entièrement modifiée, entraînant la modification des percements côté cour, la disparition de l'escalier, des décors et de ses vitraux d'origine.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²¹ 255 et VO²² 53.



Vue actuelle côté cour. Les percements de la façade de l'hôtel seraient modifiés et l'extension de droite surélevée de deux niveaux.

Vues actuelles de l'intérieur de l'hôtel, de gauche à droite : l'entrée (partie à démolir), l'escalier (partie à démolir) vue du haut du palier, une fenêtre de l'escalier et le départ de l'escalier (qui serait démoli).



[107-109, rue Orfila et 69, rue Pelleport (20^e arr.)]

Démolition totale d'un ensemble de logements et d'ateliers

Pétitionnaire : M. BERGERON, Eric - SCI PELLEPORT ORFILA
PC 075 120 12 V 0072

Dossier déposé le 07/11/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 42 logements, de stationnement (24 places - 730 m²) et de commerce (65 m²), de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sols, sur rue, cour et jardins, avec implantation de 35 m² de panneaux solaires thermiques en toiture-terrasse, après démolition des bâtiments existants. »

SHON supprimée : 618 m², SHON créée : 2336 m², surface du terrain : 664 m².

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

La parcelle actuelle est composée de deux groupes de bâtiments d'origines distinctes. L'un longe la rue Pelleport, voie dont le tracé est ancien et l'autre la rue Orfila, sur une section ouverte en 1862, à l'occasion de l'aménagement du carrefour avec l'avenue Gambetta.

À l'angle, plusieurs immeubles de la rue Pelleport, plusieurs corps de bâtiments remplacent progressivement au cours des années 1880-1890, la modeste construction en rez-de-chaussée attestée en 1865 avec un jardin d'arrière. Le bâtiment actuel sur le carrefour est construit en 1865 et sert de logement et de restaurant.

Les immeubles, situés sur le mitoyen est, sont élevés d'un étage et trois étages carrés et bâtis entre 1879 et 1885 alors que



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des rues Orfila et Pelleport.

le bâtiment bas est reconstruit au cours du XX^e siècle. Enfin, sur la rue Orfila, la parcelle est occupée par deux bâtiments en brique construits par un maréchal-ferrant entre 1888 et 1895 à l'alignement de la voie, avec un jardin derrière. Ils ont été remplacés au milieu des années 1950 par une construction à rez-de-chaussée le long du mitoyen gauche (le projet d'immeuble à plein gabarit n'a jamais été mis en œuvre).

Les caractères anciens de cet ensemble de constructions, hétérogènes ont été presque complètement gommés par les modifications successives apportées au cours du XX^e siècle. La maison de l'angle attire toutefois l'attention car elle témoigne de l'histoire du quartier et marque la topographie environnante. Elle abritait depuis les années 1920 jusqu'en 2012 la maison Rousselet, fabricant de « bijoux de haute fantaisie » qui employa jusqu'à 800 personnes travaillant pour les couturiers parisiens. Aujourd'hui, le carrefour est marqué à la fois par la maison d'angle et par l'espace libre de sa cour intérieure visible

depuis l'espace public. L'ensemble forme ainsi une rupture dans une séquence d'immeubles à plein gabarit. La démolition totale est demandée pour la réalisation d'un immeuble neuf de 42 logements et un commerce, élevé de 6 étages carrés (niveau de sous-sol créés), à l'alignement des deux voies

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de Paris : 4 823 et 1 VO¹¹ 26

[15, rue de Lubeck (16^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Modifications des intérieurs d'un hôtel particulier d'Henri-Paul Nénot

Pétitionnaire : M. BORGERS, Alain - CIFREX SAS

PC 075 116 09 V 0003 02

Dossier déposé le 13/07/2012

« Redistribution intérieure avec extension des surfaces d'habitation au R+4, démolition d'un escalier intérieur entre les 1^{er} et 3^{ème} étages et ravalement des façades avec remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, côté rue et cour. Modificatif aux PC n° 075 116 09 V 0003 et 075 116 V 0003 01 délivrés les 03/04/2009 et 14/10/2011. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel particulier de la Belle-Époque en pierre de taille librement inspiré du style Louis XV réalisé par l'architecte de la nouvelle Sorbonne, Henri-Paul Nénot en 1896. Façade sur rue composée de deux étages sur rez-de-chaussée et de cinq travées. Travée

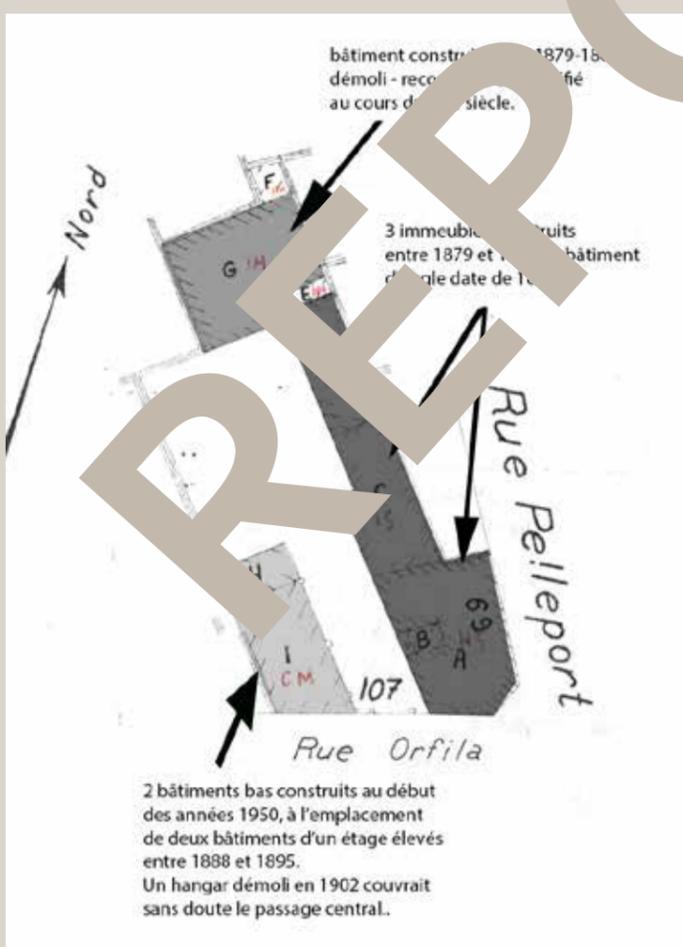
centrale simulant une loggia. Le rez-de-chaussée est orné de refends. Balustres en pierre au premier étage. Garder-corps galbés en fonte au second étage. »

ANTÉRIORITÉ

- séance du 17 mars 2009 : pas de résolution.

- séance du 23 octobre 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de modification intérieure d'un hôtel particulier construit par Henri-Paul Nénot en 1896.

Dans le respect de la logique de composition de cet hôtel particulier d'exception, la Commission demande que soit préservée l'ensemble des séquences de la distribution principale originelle, et notamment l'escalier menuisé reliant la galerie du premier au second étage. Elle rappelle qu'un projet antérieur, examiné en 2009, était moins destructeur des aménagements intérieurs. »



Vue actuelle depuis l'avenue Gambetta.



Vue de l'état projeté depuis l'avenue Gambetta (document LLTR architectes urbanistes).



PLU.



Vue actuelle de la façade de l'hôtel Tossizza.



Vue actuelle de l'escalier situé au bout de la galerie du premier étage.

PRÉSENTATION

Construit en 1894-1895 par Henri-Paul Nénot pour le baron Tossizza et sa femme, cet hôtel particulier est un édifice de taille modeste mais parfaitement agencé. Le rez-de-chaussée est presque entièrement consacré à une séquence d'entrée monumentale (vestibule orné d'une fontaine et grand escalier). Au premier étage, toute la partie centrale est occupée par un vaste espace de distribution, la « galerie », desservant les grands salons situés de part et d'autre et aboutissant au second escalier. Bien que plus modeste, ce dernier participe entièrement à la composition d'ensemble de la galerie en en formant le fond de la perspective. Les volumes du premier étage sont traités avec ampleur et abondamment éclairés par les sources de lumières multiples. Accompagnant les collections d'objets d'art, le décor intérieur était d'inspiration Louis XV et Louis XVI dans un éclectisme convenu, largement illustré par les planches que lui consacre Raguenet dans ses Monographies des bâtiments modernes en février 1896.

Malgré l'occupation par des bureaux à partir du milieu du XX^e siècle, l'hôtel Tossizza se présente aujourd'hui dans un état de conservation assez satisfaisant en ce qui concerne la

distribution des espaces principaux.

Dans le projet présenté en octobre dernier, afin de rendre totalement indépendants les logements créés aux étages supérieurs, il était prévu la création de nouvelles circulations verticales à l'emplacement de l'escalier de service. L'escalier secondaire du bout de la galerie, désormais inutile, devait disparaître et la séquence de la galerie devait être recoupée.

Suite au vœu de la Commission, le projet a été amendé et la séquence où s'enchaînent galerie et escaliers sera conservée, grâce au déplacement d'une salle de bains.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2013, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de modification des intérieurs d'un hôtel particulier d'Henri-Paul Nénot, protégé au titre du PLU.

La Commission lève son vœu du 23 octobre 2012, ayant obtenu satisfaction pour la conservation d'un escalier de cet hôtel particulier.

Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial



15, rue Mademoiselle (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. GAUCHERON, Eric - SCI PARIS NORD EST
PC 075 115 12 V 0061

Dossier déposé le 06/12/2012

« Construction d'un hôtel de tourisme (40 chambres), de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et jardin, avec végétalisation de 90 m² en toiture-terrasse et implantation de 70 m² de panneaux solaires thermiques en toiture inclinée, après démolition des bâtiments existants.

SHON supprimée : 735 m², SHON créée : 980 m², surface du terrain : 330 m². »



1, rue Alfred Bruneau (16^e arr.)

Pétitionnaire : Mme FAVRE LEDOUX, Florence
PC 075 116 12 V 0047

Dossier déposé le 26/07/2012

« Construction d'un bâtiment de 7 étages sur 2 niveaux de sous-sol, sur rue et cour, à usage d'habitation (6 logements) et de stationnement (10 places - 147 m²), après démolition des bâtiments existants à rez-de-chaussée et 1 étage.

SHON supprimée : 211 m², SHON créée : 800 m², surface du terrain : 245 m². »



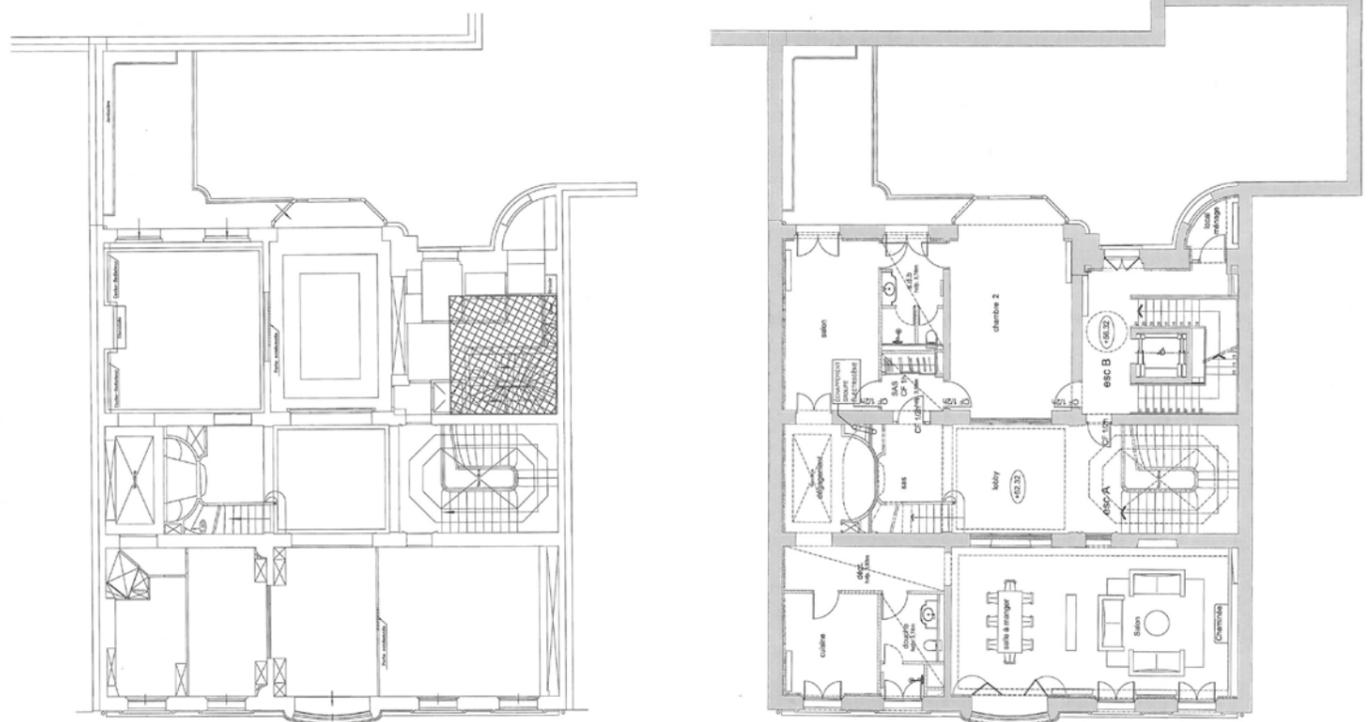
1, villa de l'Ermitage et 16, rue de l'Ermitage (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. BOURLON André-Marie
PD 075 120 12 V 0011

Dossier déposé le 14/12/2012

« Démolition totale d'une maison de 2 étages sur un niveau de sous-sol.

SHON démolie : 109 m². »



Plans du premier étage : à gauche, l'état existant, à droite, le nouvel état projeté.
L'escalier secondaire situé au bout de la galerie est désormais conservé (© Stephen Chambers architect(e)s).

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taieb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Edwige Lesage

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires culturelles

Mairie de Paris